Nations Unies A/ES-10/PV.46

Assemblée générale

Dixième session extraordinaire d'urgence

Documents officiels

46e séance plénière
Vendredi 15 decembre 2023, à 15 heures
New York

Président : M. Francis. . . . . (Trinité-et-Tobago)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 5 de l'ordre du jour (*suite*)

Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de vote après le vote, je rappelle que la durée des explications de vote est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Mme Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine exprime sa préoccupation face à la situation décrite par le Secrétaire général dans sa lettre en date du 6 décembre (S/2023/962) et dans son intervention devant le Conseil de sécurité le 8 décembre (voir S/PV.9498). Cependant, nous estimons que la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire d'urgence (résolution ES-10/22) ne répond pas de manière équilibrée aux besoins exposés par le Secrétaire général.

L'Argentine appuie la demande d'un cessez-le-feu humanitaire et la nécessité de respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire, ainsi que la libération inconditionnelle de tous les otages, ces derniers étant entendus comme tous les civils israéliens ou d'autres nationalités détenus depuis l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas le 7 octobre. L'Argentine condamne dans les termes les plus vigoureux les actes terroristes commis par le Hamas, qui sont à l'origine de la catastrophe humanitaire décrite par le Secrétaire général.

Étant donné que le projet de résolution ne rejette pas expressément ces actes, l'Argentine n'a pas été en mesure de voter pour le texte et s'est donc abstenue. L'Argentine reconnaît par ailleurs le droit d'Israël à exercer son droit de légitime défense dans le cadre du droit international et du droit international humanitaire et estime que la reconnaissance de ce droit aurait dû figurer dans la résolution adoptée par l'Assemblée générale.

L'Argentine remercie le Secrétaire général et son équipe des efforts qu'ils déploient et rend hommage aux fonctionnaires internationaux qui consentent sur le terrain des efforts et des sacrifices considérables. Celles et ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions méritent une mention spéciale et notre reconnaissance.

Mme Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Mon pays, le Mexique, se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution ES-10/22, dont mon pays s'est porté coauteur.

En ce qui concerne l'amendement proposé par les États-Unis (A/ES-10/L.29), bien que le Mexique souscrive pleinement à la condamnation des attaques odieuses perpétrées par le Hamas, nous nous sommes abstenus dans le vote. En effet, nous estimons que l'amendement dénature l'objectif essentiel visé par la résolution, à savoir un cessez-le-feu humanitaire.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'adoption par l'Assemblée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

générale, à sa dixième session extraordinaire d'urgence le 12 décembre, de la résolution ES-10/22, qui appelle à un cessez-le-feu immédiat à Gaza. La résolution a été coparrainée par 104 États Membres, dont la Chine, et nous avons voté pour. Cette résolution a été adoptée à une écrasante majorité, ce qui reflète la volonté la communauté internationale, et elle doit être mise en œuvre pleinement et efficacement.

Le 11 décembre, je me suis joint à mes collègues ambassadeurs des États membres du Conseil de sécurité pour une visite organisée par les Gouvernements des Émirats arabes unis et de l'Égypte aux points de passage d'El-Arich et de Rafah. La catastrophe humanitaire qui se déroule à Gaza a atteint un tel niveau que les mots manquent pour la décrire. Ce que nous y avons vu dépasse totalement ce que peut concevoir la conscience humaine et ce que prévoient la Charte des Nations Unies et le droit international.

Malheureusement, alors que les tueries se poursuivent, le Conseil de sécurité s'est montré incapable de lancer ne serait-ce que l'appel le plus élémentaire à un cessez-le-feu. Ces derniers temps, nous avons une fois de plus été témoins d'une politique de deux poids deux mesures et d'une hypocrisie flagrante en ce qui concerne la question palestino-israélienne. Les beaux slogans de droits humains, d'humanitarisme, de protection des femmes et des enfants, que d'aucuns brandissaient régulièrement, ont soudain pris une autre tournure. Leurs appels répétés à punir les crimes de guerre, les actes de génocide et les crimes contre l'humanité sont plus timides en ce moment. Même le cessez-le-feu le plus élémentaire semble être devenu une pilule amère, difficile à avaler, et qu'ils cherchent à éviter.

La Chine rejette et condamne toutes les attaques contre les civils. Soyons clairs : lorsque nous disons que la vie est précieuse, cela vaut aussi pour la vie des Palestiniens. Lorsque nous disons que les femmes et les enfants doivent être protégés, cela vaut aussi pour les femmes et enfants palestiniens. Lorsque nous disons que le droit international et le droit international humanitaire doivent être respectés et que les civils et les biens de caractère civil ne doivent pas être pris pour cible, cela vaut également pour le conflit palestino-israélien. Dans les circonstances actuelles, un cessez-le-feu doit être la condition *sine qua non*.

Un cessez-le-feu immédiat doit être l'objectif commun de la communauté internationale et constituer une urgence absolue. Nous demandons instamment à Israël d'entendre l'appel universel de la communauté internationale à cesser immédiatement les attaques militaires aveugles, à mettre immédiatement fin à la peine collective infligée à la population gazaouite et à contenir efficacement la violence croissante dont les colons font preuve en Cisjordanie. La bande de Gaza est confrontée à une catastrophe humanitaire sans précédent. Israël, en tant que Puissance occupante, doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire. Nous nous opposons fermement au déplacement et au transfert forcés des habitants de Gaza. La Chine appuie la poursuite des opérations de secours des organismes humanitaires des Nations Unies à Gaza et appelle à des mesures immédiates en vue d'élargir l'accès humanitaire, notamment en utilisant pleinement tous les points de passage, y compris celui de Kerem Shalom, dès que possible, afin que l'aide humanitaire puisse entrer sans entrave à Gaza. Nous encourageons la poursuite des efforts diplomatiques en vue de la libération rapide de toutes les personnes détenues.

La question de la Palestine interpelle la conscience de l'humanité, tout comme le conflit à Gaza met à l'épreuve la capacité d'action de l'ONU. La Chine, comme le reste de la communauté internationale, continuera de s'employer à rétablir la paix et sauver des vies, et déploiera des efforts inlassables pour mettre fin sans tarder aux hostilités à Gaza, mettre en œuvre la solution des deux États et parvenir à une paix durable au Moyen-Orient.

M. Önal (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir repris la dixième session extraordinaire d'urgence à la demande de l'Organisation de la coopération islamique et du Groupe des États arabes.

Nous saluons l'adoption de la résolution proposée par l'Égypte au nom du Groupe des États arabes (résolution ES-10/22).

Depuis presque 10 semaines, Gaza subit une catastrophe sans précédent. À ce jour, plus de 18 000 Palestiniens ont perdu la vie. Beaucoup d'autres sont portés disparus sous les décombres, et beaucoup d'autres encore sont blessés. Ces chiffres ne sont pas des statistiques abstraites : ils représentent des civils innocents, principalement des femmes et des enfants. Chacun d'entre eux avait des rêves qui ont été brisés du jour au lendemain. Le risque d'un débordement régional est élevé. Il ne fait aucun doute que le seul moyen d'éviter de nouvelles violences et de nouvelles souffrances est un cessez-le-feu immédiat. Il faut apporter d'urgence une aide humanitaire suffisante et sans entrave dans l'ensemble de la bande de Gaza, en ouvrant davantage de points de passage.

L'absence totale de respect pour les exigences les plus élémentaires de la décence humaine, les actes de peine collective et les déplacements forcés de population, qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, sont inacceptables. Les déclarations qui glorifient la violence aveugle comme un moyen de parvenir à une paix et une sécurité durables sont complètement fausses et malhonnêtes. Des actes de vengeance visant une population entière ne peuvent être justifiés sous aucun prétexte. Garder le silence face à ces atrocités et à cette cruauté irresponsable revient à donner carte blanche à leurs auteurs et à s'en rendre complice. La communauté internationale ne peut et ne doit pas s'accoutumer au carnage en cours, alors que les droits humains les plus fondamentaux, au premier rang desquels le droit de vivre et le droit de vivre dans la dignité, sont violés.

Au moment même où nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas laisser prévaloir des instincts médiévaux. Plus la communauté internationale tardera à faire cesser ce carnage et à en traduire les auteurs en justice, moins elle sera crédible lorsqu'il s'agira d'aborder des questions d'intérêt mondial, à quelque moment et en quelque lieu que ce soit. Ceux qui n'ont pas pu se résoudre à agir selon ce que leur conscience leur dicte ne peuvent pas se poser en moralisateurs. Le Conseil de sécurité ayant une fois de plus failli à sa mission, c'est à l'Assemblée générale qu'il est revenu de donner voix à la conscience collective de l'humanité et, ce faisant, de préserver la crédibilité du système des Nations Unies.

À l'occasion de la présente session, nous tenons à exprimer notre soutien résolu au Secrétaire général, qui a décidé d'invoquer l'Article 99 de la Charte des Nations Unies et a appelé le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. C'est dans cet esprit que la Türkiye s'est portée coauteure du projet de résolution proposé par l'Égypte au nom du Groupe des États arabes. En définitive, le problème trouve son origine dans l'occupation persistante du territoire palestinien, et ce n'est qu'en mettant fin à cette occupation inhumaine et en reconnaissant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination qu'une solution viable pourra être trouvée.

M^me^ Enestrom (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède défend le droit international, notamment le droit international humanitaire. La Suède a voté pour la résolution (résolution ES-10/22) car face à la catastrophe humanitaire en cours à Gaza, un cessez-le-feu humanitaire immédiat s'impose pour protéger les civils et permettre à l'aide humanitaire de parvenir jusqu'à la population civile. Nous souscrivons aussi pleinement à l'appel à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes.

La Suède appuie sans réserve l'appel à une action énergique du Conseil de sécurité que le Secrétaire général a lancé en invoquant l'Article 99. L'impasse dans laquelle se trouve actuellement le Conseil de sécurité est regrettable. Comme l'a souligné le Secrétaire général, la communauté internationale a la responsabilité d'user de toute son influence pour empêcher une nouvelle escalade et mettre fin à la crise. La résolution proposée par l'Égypte et adoptée il y a trois jours (voir A/ES-10/PV.45) envoie un message clair : l'Assemblée générale assume ses responsabilités lorsque le Conseil de sécurité n'est pas en mesure de le faire. Au total, 153 États Membres ont clairement pris position pour le droit international humanitaire, qui s'applique à tout moment à toutes les parties au conflit.

Le risque imminent d'effondrement du système humanitaire à Gaza a des conséquences potentiellement irréversibles pour la paix et la sécurité dans toute la région et met la population civile, en particulier les enfants, dans une situation désespérée. Il est désormais essentiel d'assurer un accès humanitaire continu, rapide, sûr et sans entrave à Gaza. Le Gouvernement suédois a présenté un nouveau programme d'aide humanitaire qui tient compte de l'évolution de la situation à Gaza. L'aide proposée, qui s'élève à 210 millions de couronnes suédoises, vise à répondre aux besoins les plus urgents et accorde la priorité aux femmes et aux enfants.

La Suède réaffirme son appui de longue date à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui continue héroïquement d'intervenir à Gaza dans des conditions très difficiles. La Suède exprime ses condoléances pour les membres du personnel de l'UNRWA qui ont fait le sacrifice ultime, pour beaucoup d'entre eux avec des membres de leur famille.

La Suède rappelle sa position claire selon laquelle Israël a le droit légitime de se défendre, conformément au droit international humanitaire et au droit international, contre le Hamas et ses horribles attaques terroristes, que la Suède condamne sans équivoque.

Le but d'un cessez-le-feu humanitaire est de protéger les civils et de permettre l'accès de l'aide humanitaire. Il est temporaire et ses objectifs sont d'ordre humanitaire.

Une solution à long terme à Gaza ne peut pas inclure le Hamas. La seule solution durable est une solution négociée reposant sur deux États, dans le cadre de laquelle Gaza et la Cisjordanie sont gouvernées par des dirigeants palestiniens légitimes.

M. Al-Fatlawi (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, des précieux efforts que vous avez déployés en vue de la reprise de la présente session extraordinaire d'urgence, afin de donner aux États Membres l'occasion de présenter leur position et leur point de vue à la communauté internationale en ce qui concerne les attaques répétées que mènent les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien résilient.

L'Iraq s'est porté coauteur de la résolution intitulée « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires » (résolution ES-10/22), proposée par la République arabe d'Égypte au nom du Groupe des États arabes. Nous avons voté pour cette résolution et nous nous félicitons de son adoption. L'Iraq émet toutefois des réserves sur certains libellés de la résolution qui pourraient être interprétés comme plaçant sur un pied d'égalité l'occupant israélien et les citoyens palestiniens défendant leur terre et leur liberté.

Les forces d'occupation israéliennes ont lancé leur agression contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza il y a plus de deux mois. Elles ont utilisé toutes sortes d'armes et ont procédé à des bombardements aveugles par voie aérienne, terrestre et maritime. Elles ont détruit des infrastructures, des écoles, des hôpitaux, des lieux de culte et des habitations. Depuis lors, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de s'acquitter de ses responsabilités juridiques en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Il a échoué à plusieurs reprises à adopter un projet de résolution visant à mettre fin aux massacres brutaux, au génocide et aux tueries systématiques perpétrés par les forces d'occupation israéliennes, qui ont coûté la vie à des dizaines de milliers d'enfants, de femmes et de personnes âgées. Les forces d'occupation ont coupé l'approvisionnement en eau et en énergie, fermé les points de passage et imposé au peuple palestinien un blocus, des peines collectives et des déplacements forcés. Cela a aggravé la situation humanitaire et conduit à une véritable catastrophe humanitaire, que le Secrétaire général a qualifiée de situation sans précédent. L'intensité des opérations militaires a provoqué un effondrement total, ce qui aura des répercussions sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour saluer le rôle de l'ONU et de ses organismes humanitaires. Ils se sont acquittés de leur mandat en assurant la présence de leur personnel sur le terrain, en fournissant une assistance et en poursuivant leur action humanitaire, en dépit des circonstances difficiles. Pendant ce temps, les forces d'occupation israéliennes font fi de leurs appels à établir un cessez-le-feu, à mettre fin à la catastrophe humanitaire et à sauver des vies, malgré les pertes en vies humaines enregistrées au sein de leurs collègues, employés de l'ONU.

Le Gouvernement iraquien exprime son soutien et sa gratitude au Secrétaire général António Guterres pour la position de principe claire qu'il a exprimée dans sa lettre adressée au Conseil de sécurité sur les violations flagrantes perpétrées dans la bande de Gaza (S/2023/962). Le Secrétaire général a décidé d'invoquer l'Article 99 de la Charte des Nations Unies.

L'Iraq souligne que les catastrophes humanitaires causées par l'agression israélienne ont conduit à une tragédie humanitaire qui nécessite une intervention internationale urgente pour y mettre un terme. Il est nécessaire de déployer des efforts internationaux concertés et de faire preuve d'un sens des responsabilités afin d'éviter que les événements en cours n'aient des conséquences désastreuses. Ce qui se passe dans la bande de Gaza depuis le 7 octobre ne peut être dissocié de l'usurpation des droits légitimes et des violations continues commises par les forces d'occupation dans les territoires palestiniens, ni des campagnes d'arrestation, de confiscation des terres et de profanation des Lieux saints qui se poursuivent en toute impunité depuis plus de 70 ans.

La résolution a été coparrainée par 104 États Membres, et 153 États Membres ont voté pour. Auparavant, 99 États s'étaient portés coauteurs du projet de résolution (S/2023/773) qui avait été présenté au Conseil de sécurité (voir S/PV.9442), et 121 États avaient voté pour la résolution de l'Assemblée générale (résolution ES-10/21) à la dixième session extraordinaire d'urgence, le 27 octobre (voir A/ES-10/PV.41). Cela reflète l'appel lancé par le monde entier et la volonté de la majorité des États Membres pour que les hostilités cessent afin de sauver des vies et de mettre fin aux catastrophes humanitaires quotidiennes qu'il est impossible de décrire en raison de leur gravité. Nous espérons que les appels lancés par la majorité des États Membres seront entendus et qu'il sera mis un terme à ces catastrophes humanitaires afin de préserver la dignité du peuple palestinien et son droit à vivre librement. Nous espérons également que les mesures

nécessaires seront prises pour que l'entité israélienne réponde de ses crimes brutaux.

L'Iraq condamne fermement les crimes perpétrés par les forces d'occupation israéliennes. Nous insistons sur le fait qu'il n'est pas possible, compte tenu des circonstances actuelles et de l'escalade en cours, de minimiser la question palestinienne, en réduisant la question de terres usurpées et d'un peuple opprimé privé de liberté à une simple question de déplacement et d'aide humanitaire. Il est donc grand temps que la communauté internationale prenne des mesures pour faire cesser ces souffrances qui perdurent depuis plus de 70 ans. Nous appelons une nouvelle fois la communauté internationale à faire preuve de responsabilité et de solidarité humaine, et à exiger d'Israël qu'il mette fin à son agression contre le peuple palestinien et se conforme aux résolutions internationales.

Pour terminer, au nom du peuple et du Gouvernement iraquiens, nous exprimons une fois de plus notre soutien au peuple palestinien et à son droit à l'autodétermination, ainsi qu'à la création d'un État palestinien sur la terre de Palestine.

M^me^ Jiménez de la Hoz (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente session extraordinaire d'urgence sur la situation humanitaire à Gaza.

L'Espagne a soutenu l'appel lancé par le Secrétaire général dans sa lettre du 6 décembre (S/2023/962) au Conseil de sécurité, exhortant ce dernier à agir afin d'éviter une catastrophe humanitaire à Gaza. Vendredi dernier, le 8 décembre, l'Espagne s'est portée coauteure du projet de résolution (S/2023/970) présenté par les Émirats arabes unis au Conseil de sécurité (voir S/PV.9499) en réponse à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza. Nous demandons également à toutes les parties de respecter le droit international, de protéger tous les civils, de libérer immédiatement tous les otages et d'autoriser l'accès humanitaire. Nous regrettons que le projet de résolution n'ait pas été adopté. L'Espagne rappelle par ailleurs que, dans sa résolution 2712 (2023), le Conseil exige de toutes les parties qu'elles s'acquittent des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire, notamment pour ce qui est de la protection des civils et tout particulièrement des enfants.

Depuis les attaques du 7 octobre, nous avons réaffirmé sans réserve à plusieurs reprises notre solidarité sans faille avec Israël et notre condamnation de l'attaque terroriste brutale et aveugle perpétrée par le Hamas. Pour cette raison, nous estimons que le texte adopté (résolution ES-10/22) par l'Assemblée générale mardi dernier (voir A/ES-10/PV.45) aurait dû inclure une condamnation claire du Hamas. Depuis le début, l'Espagne a exhorté également toutes les parties à respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire, et nous avons indiqué que les violations du droit international ne devaient pas rester impunies.

Selon les organismes des Nations Unies, les structures humanitaires à Gaza sont sur le point de s'effondrer. Il est urgent de garantir l'approvisionnement en nourriture, en eau, en carburant, en électricité et en soins médicaux, et de fournir des abris sûrs. L'accès humanitaire doit être rétabli d'urgence à un niveau permettant de répondre aux besoins de la population civile et de faire face à ce qui est déjà une catastrophe humanitaire. Nous demandons l'ouverture d'itinéraires supplémentaires pour acheminer une aide vitale dans la bande de Gaza. Depuis le début de l'opération militaire à Gaza, l'Espagne a triplé son aide à la Palestine, la portant cette année à 48,5 millions d'euros en réponse à l'appel humanitaire de l'ONU.

La communauté internationale doit unir ses forces pour mettre fin à la spirale de la violence au Moyen-Orient. Les Palestiniens ont besoin d'espoir qu'ils pourront créer leur propre État et Israël a besoin de garanties de sécurité. Pour s'acquitter de son rôle après la fin du conflit à Gaza, l'Autorité palestinienne doit bénéficier d'un appui arabe, européen et international fort. Une Autorité palestinienne qui assume des responsabilités gouvernementales dans toute la Palestine est la meilleure garantie de sécurité pour Israël. La Palestine a également besoin de garanties de sécurité, que la politique actuelle de colonisation ne permet pas d'obtenir.

Je réaffirme l'attachement ferme de l'Espagne à l'organisation d'une conférence de paix avec les parties et la communauté internationale, en vue de concrétiser la solution des deux États, et ce le plus rapidement possible. C'est la voie à suivre pour atteindre l'objectif fondamental d'un État d'Israël et d'un État de Palestine vivant dans la paix et la sécurité.

M. Mc Bean (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'est portée coauteure de la résolution (résolution ES-10/22) déposée par l'Égypte au nom du Groupe des États arabes et a voté pour. Nous avons ainsi joint notre voix à celle de l'écrasante majorité des États Membres qui appellent à un cessez-le-feu humanitaire immédiat et renouvelé notre appel à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Nous nous félicitons de son adoption par l'Assemblée mardi (voir A/ES-10/PV.45) et

demandons instamment sa pleine application. Les peuples d'Israël et du Territoire palestinien occupé ne méritent rien de moins.

Après deux mois de conflit incessant, la situation dans la bande de Gaza est catastrophique. Le nombre de victimes civiles est vertigineux et ne cesse d'augmenter. Des milliers d'autres personnes ont été blessées et des millions déplacées. Cela est absolument inacceptable. Nous condamnons le fait que des civils sont tués chaque jour et que des infrastructures civiles sont prises pour cibles. Le droit international humanitaire impose des obligations aux acteurs étatiques et non étatiques, qui doivent être respectées par toutes les parties à un conflit.

La catastrophe humanitaire qui se déroule sous nos yeux est insupportable et devient chaque jour plus urgente. Le volume d'aide entrant à Gaza a augmenté, mais il ne suffit toujours pas pour répondre aux besoins de plus de 2 millions de personnes. Il est même loin de suffire. La description des conditions que nous a faite le Commissaire général Lazzarini, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le 7 décembre, constitue un douloureux appel à l'action que nous ne pouvons ni ne devons laisser sans suite. Les habitants de Gaza ont besoin d'eau, de nourriture, de médicaments et de carburant. Ils en ont besoin maintenant. L'UNRWA doit être en mesure de poursuivre son travail vital. L'aide doit pouvoir entrer à une échelle suffisante et un accès humanitaire sûr et sans entrave doit être garanti, notamment pour les enfants et d'autres groupes vulnérables.

L'Irlande a également soutenu les deux amendements proposés mardi (A/ES-10/L.28 et A/ES-10/L.29). Nous l'avons fait pour condamner une nouvelle fois les actes odieux perpétrés par le Hamas le 7 octobre, qui ne pourront jamais être justifiés. Les récits des violences sexuelles commises au cours de ces attaques sont révoltants.

Alors que ce conflit perdure, nous devons aussi rester vigilants face à la possibilité très réelle d'une escalade régionale et nous devons nous efforcer de l'empêcher. La situation en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, est profondément préoccupante. Plus d'une centaine de Palestiniens ont été tués en Cisjordanie depuis le 7 octobre, ce qui coïncide avec une augmentation dangereuse de la violence de la part des colons extrémistes. Cela doit cesser et les auteurs doivent répondre de leurs actes.

L'Irlande félicite le Secrétaire général des mesures qu'il a prises récemment à l'ONU en vue de régler ce conflit, notamment en invoquant l'Article 99 pour la première fois depuis 30 ans. L'attachement du Secrétaire général au rôle positif que l'ONU doit jouer dans la désescalade de ce conflit est extrêmement important. Il mérite notre appui collectif. Nous nous félicitons que l'Assemblée générale soit une fois de plus intervenue là où le Conseil de sécurité avait échoué. Toutefois, nous regrettons vivement que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter un projet de résolution similaire (S/2023/773) en raison du veto opposé par un membre permanent (voir S/PV.9442). Comme je l'ai dit à maintes reprises, le droit de veto est un anachronisme qui doit être aboli.

Il est impératif que nous continuions d'œuvrer en faveur d'une paix durable au Moyen-Orient, fondée sur la solution des deux États et le respect du droit international. C'est notre seule chance de parvenir à une paix durable. En ce qui la concerne, l'Irlande est déterminée à travailler avec ses partenaires internationaux en vue d'instaurer un cessez-le-feu humanitaire durable et de faire progresser un véritable processus politique. C'est le seul moyen de garantir la paix et la sécurité des peuples israélien et palestinien.

M^me^ Eat (Cambodge) (*parle en anglais*) : Ma délégation appuie fermement les efforts du Secrétaire général et l'appel qu'il a lancé en vue de répondre à la crise humanitaire et de garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à Gaza. Nous sommes profondément préoccupés par l'escalade de la violence, les souffrances humaines indicibles et les immenses pertes en vies humaines innocentes, dont un grand nombre de femmes, d'enfants et de personnes âgées.

Le Cambodge s'est porté coauteur de la résolution sur la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires (résolution ES-10/22), déposée par l'Égypte au nom du Groupe des États arabes, et a voté pour. Nous saluons son adoption par l'Assemblée générale le 12 décembre (voir A/ES-10/PV.45). Le Cambodge estime qu'un cessez-le-feu humanitaire n'est pas seulement une obligation, mais une nécessité urgente si nous voulons éviter que la catastrophe ne s'aggrave encore et que des civils ne continuent de souffrir atrocement. Il importe que toutes les parties garantissent un accès sûr et complet de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont cruellement besoin à Gaza. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Il est méprisable et affligeant d'utiliser des civils comme boucliers

humains. Les civils doivent être protégés et les infrastructures civiles ne doivent pas être prises pour cibles. Le Cambodge se joint donc à d'autres pays pour demander la libération inconditionnelle des civils pris en otages par le Hamas et d'autres parties, et a voté pour l'amendement relatif à cette demande, proposé par l'Autriche (A/ES-10/L.28).

Je tiens à réaffirmer que le Cambodge condamne tous les actes de terrorisme et de violence contre des civils innocents, quelle que soit leur race, leur culture ou leur religion. De même, le Cambodge condamne l'attaque odieuse perpétrée contre des civils le 7 octobre. Nous restons indéfectiblement solidaires de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, tout en étant pleinement conscients des nombreux débats sur ce qui constitue le terrorisme.

Aujourd'hui plus que jamais, il est primordial de s'attaquer aux causes profondes du conflit palestino-israélien, afin de permettre aux peuples israélien et palestinien de vivre côte à côte dans la paix et l'harmonie. Le Cambodge exhorte toutes les parties concernées à relancer leurs efforts en faveur du règlement du conflit par la diplomatie, le dialogue et des moyens pacifiques afin de mettre fin à la crise humanitaire et de parvenir à une paix durable. Il faut pour cela créer un environnement propice, en commençant par faire taire les armes.

Je terminerai mon intervention en répétant ce que j'ai déjà dit : la haine et la vengeance ne font qu'alimenter un nouveau cycle de haine et de vengeance. L'évolution actuelle de la situation au Moyen-Orient ne conduira pas à une sécurité durable et n'est pas de nature à garantir une paix durable et une coexistence harmonieuse entre les peuples palestinien et israélien.

M^me^ Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark est profondément préoccupé par la situation humanitaire à Gaza. La communauté internationale a la responsabilité d'empêcher l'effondrement du système humanitaire et d'éviter une catastrophe humanitaire. Dans ce contexte, le Danemark a voté pour la résolution (résolution ES-10/22). Nous aurions préféré un texte qui condamne sans équivoque l'attaque terroriste odieuse perpétrée par le Hamas contre Israël le 7 octobre et qui appelle à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages enlevés par le Hamas. Nous tenons également à souligner que nous comprenons l'appel à un cessez-le-feu humanitaire comme un appel à prendre des mesures temporaires permettant de répondre aux besoins humanitaires. En tant que tel, un cessez-le-feu humanitaire ne prive pas Israël du droit de se défendre, dans le respect du droit international, y compris du droit international humanitaire.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis une fois de plus à l'Assemblée générale pour discuter de la crise humanitaire et de la crise des droits humains qui dévaste Gaza et qui a éclaté à la suite de l'attaque terroriste odieuse perpétrée par le Hamas contre Israël le 7 octobre. Depuis lors, les populations civiles israélienne et palestinienne sont gravement menacées et la région est au bord de la catastrophe. Cette crise a également entraîné la mort de plus de 140 membres du personnel des Nations Unies, soit le bilan humain le plus lourd de toute l'histoire de l'Organisation. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir décidé d'invoquer l'Article 99 de la Charte des Nations Unies et nous regrettons qu'une fois de plus, le Conseil de sécurité ne soit pas parvenu aux compromis nécessaires pour agir.

Par principe, la Croatie respecte le droit de l'État d'Israël à se défendre et son devoir fondamental de protéger sa population. Nous appuyons aussi la demande de libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes, ainsi que la demande d'un accès humanitaire immédiat à ces derniers. Par principe également, nous défendons les droits humains, la protection des civils et le respect du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils.

Nous sommes confrontés à une situation d'urgence humanitaire à Gaza. Le nombre de victimes civiles augmente, notamment parmi les femmes et les enfants. La résolution mise aux voix (résolution ES-10/22) est purement humanitaire et dépourvue de tout contenu politique. Il nous a été demandé de confirmer ce que nous avons tous l'obligation de protéger, à savoir les droits humains fondamentaux et le droit international humanitaire, ce qui, selon nous, devrait dépasser toute considération politique et est dans l'intérêt de tous. C'est pourquoi, par principe à nouveau, la Croatie a voté pour la résolution.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir répondu à la demande de reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 377 A (V) de 1950, intitulée « L'union pour le maintien de la paix ». La convocation de la présente session fait suite à l'échec du Conseil de sécurité à adopter le projet de résolution (S/2023/970) proposé par les Émirats arabes unis, membre arabe du Conseil, qui appelait à la cessation immédiate de

la guerre menée par Israël contre la bande de Gaza. Elle fait aussi suite à la lettre datée du 6 décembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/962), invoquant l'Article 99 de la Charte des Nations Unies pour appeler l'attention du Conseil sur le quasi-effondrement du système humanitaire à Gaza et sur la situation grave qui menace la paix et la sécurité internationales.

L'adoption à une écrasante majorité, le 12 décembre, de la résolution ES-10/22 appelant à un cessez-le-feu immédiat, qui était coparrainée par plus de 100 États Membres et pour laquelle 153 pays ont voté, reflète clairement la volonté collective de la communauté internationale de mettre fin à la guerre menée par Israël contre le peuple palestinien et qui fait rage à Gaza. À cet égard, la Jordanie réaffirme que tous les États doivent coopérer pour faire cesser la guerre contre Gaza, et que des efforts internationaux concertés doivent être déployés pour faire pression sur Israël afin qu'il applique cette résolution et mette fin à son agression brutale contre des civils innocents dans la bande de Gaza. Cela implique de tenir réellement Israël responsable des graves violations du droit international humanitaire qu'il commet et de prendre des mesures collectives et individuelles en vue de faire cesser ces violations.

L'action de la communauté internationale mardi (voir A/ES-10/PV.45) reflète plus que jamais la nécessité urgente et l'exigence légitime de dissuader Israël de commettre davantage de crimes inhumains contre les civils palestiniens à Gaza, qui ont à ce jour conduit au martyre de près de 19 000 Palestiniens, dont la majorité sont des femmes et des enfants. Ces chiffres témoignent que, dans sa quête de vengeance, Israël s'en prend à l'ensemble du peuple palestinien. L'histoire montre que les massacres et les guerres livrés par Israël contre les Palestiniennes et les Palestiniens n'ont jamais relevé de la légitime défense. Ils ont toujours été motivés par la vengeance, et le désir de porter atteinte à la dignité humaine et au droit à la vie de ce peuple courageux et de briser sa volonté et sa résistance. De tels fantasmes ne se réaliseront jamais. Israël se rendra compte que, quoi qu'il fasse, cela ne fera que renforcer la résistance du peuple palestinien et sa détermination à reconquérir son territoire occupé, qu'il n'abandonnera jamais, quel que soit le temps que cela prendra.

Les scènes des crimes odieux avérés commis au quotidien par Israël à Gaza, dont les plus récents sont l'exécution des civils qui avaient trouvé refuge dans une école dans le nord de Gaza, les attaques contre des installations de l'ONU et des écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, des traitements humiliants consistant à déshabiller des civils de manière barbare et l'utilisation des Palestiniens comme boucliers humains dans le cadre des opérations militaires de l'armée d'occupation dans la bande de Gaza. Tous ses agissements invalident tous les prétextes et tous les arguments avancés pour défendre Israël et justifier ses crimes à Gaza. Il ne fait donc aucun doute que cette guerre n'est rien d'autre qu'une guerre d'agression, une vengeance et un châtiment collectif de la part d'Israël contre le peuple palestinien sans défense.

Nous réaffirmons la nécessité d'assurer une protection internationale au peuple palestinien frère et de mettre fin à la guerre, qui est entrée dans son soixante-dixième jour, au moment où nous constatons l'incapacité de la communauté internationale à empêcher Israël de continuer à tuer aveuglément des civils et à priver les Gazaouites de leur droit à la nourriture, à l'eau, aux médicaments et au carburant et de les utiliser comme arme, autant de crimes de guerre pour lesquels Israël doit être tenu pleinement responsable.

Depuis le début de l'agression, les déclarations des responsables israéliens, y compris celles qu'ils ont faites à l'ONU et devant le Conseil de sécurité, sont une preuve supplémentaire du fait qu'Israël prend pour cible les civils palestiniens et de son intention de commettre des massacres, un nettoyage ethnique et un génocide. Toutes ces preuves seront utilisées pour obliger Israël à répondre pénalement de ses actes à l'avenir. La Jordanie continuera de fournir une assistance à ses frères palestiniens du mieux qu'elle le pourra, notamment par l'intermédiaire des deux hôpitaux militaires dans la bande de Gaza et à Naplouse, ainsi que des deux postes médicaux en Cisjordanie.

Nous réaffirmons le soutien de la Jordanie au peuple palestinien s'agissant de son attachement ferme à son territoire et notre rejet catégorique de toute tentative de séparer la Cisjordanie de la bande de Gaza. Ces territoires se complètent et font partie intégrante d'un État palestinien d'un seul tenant. À cet égard, nous soulignons qu'il ne saurait y avoir de solution à la question palestinienne au détriment d'un autre pays. Les tentatives de déplacement forcé ou de liquidation de la question palestinienne constituent des limites à ne pas franchir pour le peuple et le Gouvernement jordaniens.

En conclusion, nous réaffirmons notre conviction inébranlable, selon laquelle le respect du droit des Palestiniens au retour et à l'indemnisation, dans le cadre

d'une solution globale au conflit conformément aux questions relatives au statut final et aux résolutions de l'ONU, est le seul moyen de régler la question des réfugiés dans le cadre d'une solution globale à la question palestinienne, sur la base de la solution des deux États et des résolutions pertinentes de la légitimité internationale.

M. Nasir (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'est portée coauteure de la résolution ES-10/22, déposée par l'Égypte au nom du Groupe des États arabes, parce que nous attachons de l'importance à la vie humaine et à l'humanité. L'Indonésie se félicite donc que 153 pays aient voté pour la résolution. Il s'agit d'un message clair envoyé par la majorité de l'Assemblée générale, à savoir que nous refusons de faire partie d'un chapitre de l'histoire qui accepte le meurtre de milliers de femmes et d'enfants à Gaza. Nous refusons d'être considérés comme des pays qui ont fermé les yeux sur les atrocités commises à Gaza. Nous refusons d'être complices des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis à Gaza.

Aujourd'hui, malgré les appels au cessez-le-feu lancés aux quatre coins du monde, y compris l'invocation par le Secrétaire général de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies pour la première fois depuis des décennies (S/2023/962), nous continuons d'assister au massacre de civils innocents, à l'effondrement de la situation humanitaire à Gaza et à un échec de l'humanité. Soyons clairs. Ce à quoi nous assistons frôle le génocide. L'ironie du sort, c'est que tout ceci se déroule au moment du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une déclaration qui repose sur la conviction que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Aujourd'hui, cela exclut clairement les Palestiniens.

Quand pourra-t-on dire que trop c'est trop ? Est-ce quand le nombre de morts aura atteint 25 000, 50 000 ou 100 000 ? Est-ce quand tous les Palestiniens auront été chassés de Gaza ? Nous avons la responsabilité collective de faire cesser ces atrocités dès maintenant. Nous demandons instamment à Israël et à toutes les parties concernées de mettre en œuvre immédiatement et efficacement cette résolution, car nous devons faire cesser les atrocités et sauver des vies. Il faut fournir une aide humanitaire dans l'ensemble de la bande de Gaza. Il faut que l'humanité l'emporte. Il faut que cette résolution, ainsi que les résolutions précédentes de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, soient mises en œuvre.

Il est temps d'agir pour faire cesser les meurtres de femmes et d'enfants et le cycle de la violence, et pour faire prévaloir l'humanité. Nous devons agir dès maintenant pour faire respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies.

M. Pary Rodríguez (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, la Bolivie remercie l'Égypte d'avoir déposé, au nom du Groupe des États arabes, le projet de résolution que l'Assemblée générale a adopté le 12 décembre en tant que résolution ES-10/22. Mon pays a appuyé ce projet de résolution et s'en est porté coauteur car nous estimons qu'un cessez-le-feu relève de l'urgente nécessité face à la grave catastrophe que subissent les Palestiniennes et les Palestiniens de Gaza en raison des bombes et des armes israéliennes. La semaine dernière, nous avons également appuyé au Conseil de sécurité le projet de résolution S/2023/970, qui malheureusement été bloqué par les États-Unis, un exemple flagrant de leur abus du droit de veto, un droit accordé aux membres permanents du Conseil. Deux mois après le début de l'agression contre le peuple palestinien, qui a donné lieu à une situation extrêmement tragique, il est choquant que le Conseil de sécurité n'ait pas envoyé un message ferme et uni pour sauver des vies et pour faire en sorte qu'Israël mette enfin un terme à son génocide du peuple palestinien. L'Assemblée générale est devenue une tribune pour les beaux discours, où certains affirment qu'ils font plus que d'autres afin d'aider les Palestiniens. Mais ils oublient le plus important, à savoir qu'ils doivent agir de concert pour exiger qu'Israël arrête d'employer ses bombes et ses armes et s'assurer qu'ils ne s'en rendent pas complices. Ils doivent cesser de fournir des armes et veiller à ce que la communauté internationale prenne des mesures contre les responsables de ces crimes, en application du droit international,.

Le pire, c'est que les représentants de la Puissance qui occupe le territoire palestinien viennent dans cette salle et restent totalement insensibles aux dizaines de milliers de vies perdues. La mort d'environ 20 000 innocents ne suffit-elle pas ? Combien de morts le monde devra-t-il encore déplorer avant qu'ils arrêtent de s'en prendre à un peuple qui ne fait que lutter pour sa liberté ? Combien d'enfants devront encore se rendre et perdre la vie ? Israël ne peut pas continuer à agir hors du cadre du droit international. Il doit être amené à rendre compte de ses actes.

Soixante-quinze ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le peuple palestinien subit les pires violations des droits humains de son histoire. La communauté internationale ne peut pas rester les bras croisés face à ce conflit. Tous les États et acteurs concernés doivent assumer leurs

responsabilités et plaider pour la justice et la paix dans la région dès maintenant.

Pour terminer, la Bolivie est et sera toujours du bon côté de l'histoire. Nous serons du côté des droits humains et des droits du peuple palestinien.

M^me^ Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir repris la présente session extraordinaire d'urgence, compte tenu du fait que le Conseil de sécurité a de nouveau échoué à adopter un projet de résolution arabe (S/2023/970) proposé en réponse à la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, où nos frères palestiniens sont confrontés à la pire catastrophe humanitaire au monde. Le projet de résolution était purement humanitaire et parrainé par près de 100 États Membres. Il faisait suite à la décision sans précédent du Secrétaire général, telle qu'énoncée dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 6 décembre (S/2023/962), par laquelle il a invoqué l'Article 99 de la Charte des Nations Unies et appelé le Conseil à décréter un cessez-le-feu humanitaire d'urgence.

L'État du Qatar condamne à nouveau l'agression israélienne, qui a fait plus de 18 000 victimes civiles, dont une majorité de femmes et d'enfants et a provoqué le déplacement forcé de près de 2 millions de personnes. Par ailleurs, dans le cadre de cette agression, Israël a privé les civils de l'accès aux produits de première nécessité, a pris pour cible des biens de caractère civil, a tué des journalistes et a pris pour cible des installations internationales et le siège du Comité qatari pour la reconstruction de Gaza, en violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Dans sa lettre du 7 décembre adressée au Président de l'Assemblée générale, le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a lui aussi souligné qu'il s'agissait de « l'heure la plus sombre des 75 ans d'histoire de l'Office ».

Il est grand temps que le droit international humanitaire soit appliqué sans discrimination et sans deux poids deux mesures. Nous nous félicitons donc de l'adoption, le 12 décembre, de la résolution ES-10/22, présentée par le Groupe des États arabes, pour laquelle 153 États Membres de l'Assemblée générale ont voté. Cela témoigne de la volonté de la communauté internationale de mettre un terme à l'effusion de sang et aux souffrances humaines indicibles dont nous sommes témoins au quotidien. L'importance de la résolution réside dans le fait qu'elle appelle à un cessez-le-feu humanitaire et appelle toutes les parties à s'acquitter des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire, notamment pour ce qui est de la protection des civils. En outre, elle exige la libération immédiate et inconditionnelle des otages ainsi que l'assurance d'un accès humanitaire. La résolution répond aux appels lancés par le Secrétaire général et le Commissaire général de l'UNRWA et reflète clairement les principes et impératifs humanitaires urgents convenus au niveau international.

Les efforts diplomatiques inlassables déployés par l'État du Qatar, en partenariat avec la République arabe d'Égypte et les États-Unis d'Amérique, ont abouti le mois dernier à une trêve humanitaire de quatre jours, qui a ensuite été prolongée à sept jours. Plus de 100 otages dans la bande de Gaza, dont des femmes et des enfants, ont été libérés, et des centaines de femmes et d'enfants palestiniens détenus dans des prisons israéliennes ont été libérés. La trêve a également permis l'entrée dans la bande de Gaza d'une aide humanitaire indispensable en quantité plus importante. Nous poursuivrons nos efforts diplomatiques pour renouveler la trêve.

L'État du Qatar espère que nous pourrons nous appuyer sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent et parvenir à un accord global et durable pour mettre fin à la guerre et à l'effusion de sang de nos frères palestiniens. Il nourrit aussi l'espoir que cela conduira à des négociations sérieuses et au lancement d'un processus politique qui conduira à une paix durable, juste et globale, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, à l'Initiative de paix arabe et à la solution des deux États, et qu'un État palestinien indépendant sera établi à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, un État dans lequel le peuple palestinien frère pourra jouir de tous ses droits.

Pour terminer, l'adoption par l'Assemblée générale, le 12 décembre, de la résolution déposée par le Groupe des États arabes a redonné espoir aux civils de la bande de Gaza quant au rétablissement de leurs droits fondamentaux, en particulier le droit à la vie. Elle a également envoyé un message important, à savoir que la communauté internationale, représentée par l'Assemblée générale, a la volonté et la capacité d'agir pour faire face aux graves menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et aux violations flagrantes du droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice au titre des explications de vote après le vote.

Comme convenu à la 45e séance plénière, tenue le 12 décembre 2023, l'Assemblée va reprendre le débat sur le point 5 de l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (État de Palestine) (*parle en anglais*) : L'assaut israélien est une guerre contre les civils palestiniens, les enfants palestiniens, l'histoire palestinienne, la présence palestinienne et l'existence palestinienne. Elle vise la population, les hôpitaux, les infrastructures, les maisons, les boulangeries, les symboles et les mosquées et églises historiques qui témoignent de la diversité et de la longévité de notre histoire. Israël a détruit et rasé des quartiers entiers, déplacé pratiquement tous les Palestiniens de Gaza et fait resurgir les scènes et les souvenirs de la Nakba de 1948 avec les massacres et le transfert forcé de notre peuple.

Il vise également notre présent et notre avenir, en tuant des ingénieurs, des médecins, des poètes et des universitaires. Il vise également ceux qui pourraient exposer les crimes et informer le monde, à savoir les journalistes. Nous pleurons l'un de ces journalistes, Samer Abu Daqqa, qui a été blessé par une frappe de drone israélienne et laissé à l'agonie pendant six heures, l'accès des ambulances ayant été entravé. Son collègue, Wael Al-Dahdouh, dont l'épouse, Amna, le fils de 15 ans, Mahmoud, la fille de 7 ans, Sham, et le petit-fils de 18 mois, Adam, avaient été tués lors d'une précédente frappe israélienne quelques semaines auparavant, a lui-même été blessé par la même frappe de drone que Samer. Après avoir été informé de la tragédie, Wael Al-Dahdouh a dit

(*l'orateur poursuit en arabe*)

« Peu importe ».

(*l'orateur reprend en anglais*)

Nous lui disons

(*l'orateur poursuit en arabe*)

« Si, cela importe ».

(*l'orateur reprend en anglais*)

Ça suffit !

C'est ainsi qu'Israël mène ses attaques : en commettant des atrocités. Car son objectif n'est pas la sécurité – ni la sécurité des personnes retenues en captivité à Gaza, ni la sécurité du peuple israélien – mais la destruction et le déplacement du peuple palestinien, même si cela signifie prolonger le conflit indéfiniment.

Une mère palestinienne se penchant sur son petit enfant explique qu'elle l'a appelé Ayoub, pour patience. Ayoub est un de nos prophètes. Il est le prophète de la patience. Elle était consciente qu'en tant que Palestinien né à Gaza sous l'occupation et le blocus, il lui faudrait une patience infinie pour supporter les souffrances qui lui seraient infligées. Mais elle n'avait jamais imaginé que la souffrance atteindrait une telle ampleur. Comme la mère d'Ayoub, des parents palestiniens prient dans l'angoisse pour ne pas avoir à attendre plus longtemps que les horreurs cessent et que leurs enfants soient sauvés.

Les pays ont l'obligation morale et juridique d'agir, de faire cesser les horreurs et de sauver des vies humaines. Un million d'enfants palestiniens à Gaza sont confrontés à une condamnation à mort qui peut prendre effet à tout moment. Que l'on se rappelle ce qu'a dit le Secrétaire général : la bande de Gaza est un cimetière pour les enfants. Aucun pays ne devrait jouer un rôle dans l'émission de telles condamnations à mort ni accepter de cosigner, avec les meurtriers, les certificats de décès de nos enfants.

Partout dans le monde, des personnes ont appelé à un cessez-le-feu humanitaire immédiat, y compris, bien sûr, le Secrétaire général et les dirigeants des organismes humanitaires des Nations Unies. L'ONU, par l'intermédiaire du Secrétaire général et de toutes les organisations apparentées, a appelé à un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Les communautés humanitaires et des droits de l'homme ont appelé à un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Le Conseil de sécurité, par l'intermédiaire de 13 de ses membres, était prêt à appeler à un cessez-le-feu humanitaire immédiat, et il n'a été bloqué que par une voix, un veto. L'Assemblée générale a agi là où le Conseil de sécurité a été empêché d'agir : pour faire respecter le droit international pour la protection des civils et assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les résultats du vote ont été parfaitement clairs. Le monde entier appelle à un cessez-le-feu humanitaire immédiat, 157 pays ayant voté pour la résolution (résolution ES-10/22), et seulement 10 ayant voté contre.

Il n'y a aucun moyen de mettre fin aux massacres de civils, y compris d'enfants, à un rythme inédit, ni de remédier à la catastrophe humanitaire d'une ampleur sans précédent provoquée par l'occupation, si ce n'est qu'en instaurant un cessez-le-feu. Les membres voient-ils ce que notre peuple endure à Gaza ? Voient-ils nos enfants sous les décombres ? Les voient-ils mourir de faim ? Les

voient-ils se faire amputer de leurs membres ? Les voient-ils grelotter ? Nos enfants sont tués ou rendus orphelins. Ils en savent désormais beaucoup plus sur la mort que sur la vie. Ils ne sont pas des dommages collatéraux. Ils sont une énième génération victime de la machine de guerre israélienne. Nos enfants ont toujours été pris pour cible, dans le but de terroriser et de traumatiser une nation dans l'espoir de la vaincre. Qu'est-ce qu'une guerre dont les premières victimes sont les civils, principalement les femmes et les enfants ? C'est une guerre de massacres. Existe-t-il un droit au massacre en droit international ? Comment peut-on défendre cette guerre alors qu'elle est livrée au moyen de massacres, jour après jour, aujourd'hui encore, alors même que nous sommes assis dans cette salle ? Israël traite les Palestiniens comme des « animaux humains », comme il les a appelés, en les massacrant et en les affamant. Comment peut-on soutenir cela ou même rester les bras croisés pendant que cela se passe ?

Ceux qui réclament la protection des civils, le respect des lois de la guerre, l'aide humanitaire et l'accès à celle-ci, tout en refusant d'appeler à un cessez-le-feu, sont au mieux dans l'illusion. Israël commet d'odieuses atrocités depuis plus de deux mois – 70 jours, en l'occurrence –, rendant délibérément Gaza invivable pour la vie humaine depuis plus de deux mois, et 2 millions de Palestiniens sont déplacés de force depuis plus de deux mois. Cela fait partie intégrante de l'assaut ; l'intention même est criminelle, le but est d'infliger une douleur maximale pour forcer un peuple à quitter son pays. Israël a avoué cet objectif, ce crime.

Les membres ne peuvent pas dire s'opposer à l'épuration ethnique de notre peuple tout en soutenant l'agression qui la rend possible. Ceux qui tentent de couvrir de honte ceux qui appellent à un cessez-le-feu humanitaire ont échoué. L'Assemblée générale s'est exprimée, le monde s'est exprimé, 153 pays se sont exprimés. Honte à ceux qui refusent de s'opposer aux atrocités. Au nom de l'humanité, de la morale et de la légalité, l'Assemblée générale a agi en exigeant un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Israël a échoué dans ses efforts pour intimider et réduire au silence les États Membres de l'ONU. Les États Membres ont voté pour la Charte des Nations Unies, ils ont voté pour les Conventions de Genève. En ce soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ils ont voté pour les droits de l'homme, et en ce soixante-quinzième anniversaire de la Nakba, ils ont voté contre une nouvelle Nakba, pour ne plus jamais permettre qu'une autre Nakba se produise. Nous saluons tous les membres qui ont soutenu le peuple palestinien et qui ont défendu la justice et le droit international. Ce vote doit être suivi d'une action collective résolue pour assurer l'application de la résolution (résolution ES-10/22) sans plus attendre. Chaque jour, chaque heure, chaque minute compte, alors qu'une tragédie humaine continue de se dérouler.

Le peuple palestinien n'est pas près de disparaître, et il compte bien rester dans sa patrie. Il a droit à la liberté et à l'indépendance. C'est la seule voie vers une paix et une sécurité partagées. Netanyahu démontre chaque jour que les cibles de cet assaut sont le peuple palestinien et l'État palestinien. Il le dit ouvertement. Soutenir cette agression, c'est permettre à Netanyahu de poursuivre ses objectifs criminels. La place de Netanyahu est dans un tribunal à La Haye, pas au pouvoir en Israël.

Ayoub a été tué avec ses frères et sœurs lorsque leur maison a été bombardée par Israël. Nous avons tous manqué à notre devoir envers lui et des milliers d'autres enfants, des milliers de femmes, d'hommes et de familles. Nous sommes ici aujourd'hui pour sauver tous ceux qui peuvent encore l'être. Chaque vie est sacrée, et il n'y a rien de plus sacré que la vie d'un enfant. Sauvons les enfants de Palestine. À ceux qui disent s'opposer aux atrocités criminelles, nous demandons : y a-t-il une exception si c'est Israël qui commet ces crimes, ou si les victimes sont des Palestiniens ? Il ne fait aucun doute que ce qui se passe à Gaza constitue des atrocités criminelles, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et un génocide. Face à de telles atrocités, il n'y a qu'une seule position morale, une seule position défendable : le cessez-le-feu maintenant, le cessez-le-feu maintenant, le cessez-le-feu maintenant, et faire cesser le génocide. Il faut faire cesser le génocide commis contre le peuple palestinien et ses enfants.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Je pourrais me tenir ici et relater à nouveau les effroyables atrocités commises par le Hamas le 7 octobre, alors qu'un cessez-le-feu était en place, qui a été violé par le Hamas et son massacre planifié. Je pourrais parler des viols à grande échelle et de la mutilation des femmes, des familles entières brûlées vives, des bébés décapités, mais j'ai déjà montré aux membres des images de cette sombre journée. J'ai parlé à plusieurs reprises des horreurs et des effusions de sang, mais malheureusement, l'Assemblée préfère garder la tête dans le sable. Malheureusement, voilà ce que l'ONU est devenue.

Alors, au lieu de parler du passé, je vais essayer de rappeler le présent à l'Assemblée, et de parler de l'avenir : l'avenir qui nous attend si les nazis du Hamas ne sont pas éliminés, si un cessez-le-feu permet au Hamas de se

réorganiser, de se réarmer et de poursuivre son règne de terreur à Gaza. C'est le sens d'un cessez-le-feu.

Cette résolution (résolution ES-10/22) que tant de délégations ont applaudie – de manière écœurante, je n'ai pas d'autre mot – appelle à un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Par conséquent, je dois demander à ces délégations : qu'est-ce que cela signifie ? Qu'est-ce qu'un cessez-le-feu humanitaire ? S'agit-il d'un cessez-le-feu de six heures pour permettre à la nourriture et à l'eau d'entrer dans la bande de Gaza ? Il est clair que non, puisque chaque jour, Israël facilite l'entrée de centaines de tonnes de nourriture et d'eau. S'agit-il d'un cessez-le-feu de trois jours afin que les fournitures médicales et le carburant puissent être acheminés ? La réponse est également non, car des camions pleins de ces fournitures entrent chaque jour dans la bande de Gaza grâce à la facilitation israélienne. Pourquoi pas un cessez-le-feu d'une semaine pour évacuer les civils blessés ? Non, encore une fois. C'est déjà le cas sur le terrain, grâce aux hôpitaux militaires de campagne et aux navires hôpitaux – Israël facilite tous ces efforts.

Par conséquent, je pose à nouveau la question : quel est le sens de ce cessez-le-feu humanitaire ? Il n'y a rien de tel. Il s'agit d'un grand mensonge, d'une contrefaçon de la vérité. Un cessez-le-feu humanitaire signifie un cessez-le-feu visant à sauver les terroristes. Nous ne sommes pas stupides. Cette résolution ne vise qu'à mettre fin à la guerre contre les nazis du Hamas. Désolé pour ce langage. Les membres se fichent éperdument d'Israël et de notre avenir. La fin de la guerre signifie tourner le dos aux otages. Elle signifie permettre à Hamas de continuer à jouer le même rôle dans la bande de Gaza. Je ne comprends pas. Est-ce que 18 ans d'oppression à Gaza – contre des Palestiniens qui, soit dit en passant – pendant lesquels le Hamas a creusé des tunnels de terreur pour entrer sur notre territoire et a tiré sans discrimination des milliers et des milliers de roquettes sur des civils israéliens ne suffisent-ils pas ?

La seule chose qu'un cessez-le-feu assure, c'est un avenir aux jihadistes génocidaires. Cette résolution ne défend que le Hamas. Les membres devraient cesser de cacher leurs intentions derrière leurs costumes et leur langage diplomatique. Un cessez-le-feu humanitaire – on a donné une fausse représentation de l'objectif de cette résolution. Il faut au moins que cela soit clair pour tous les États Membres. Cette résolution vise à maintenir le Hamas au pouvoir – point final. Et je veux rappeler à ceux qui l'auraient oublié, je veux rappeler à l'Assemblée qui sont ces terroristes sauvages, parce que les rédacteurs auraient pu dire autre chose dans leur résolution, ils auraient pu appeler les terroristes à se rendre ou à libérer tous les otages. Alors, la guerre prendrait fin demain matin. Le Hamas détient actuellement 132 otages à Gaza. Ces innocents ont été brutalement arrachés à leur lit, à une fête, aux bras de leurs proches, et ils ne sont absolument pas traités conformément au droit international. Le Hamas a refusé d'autoriser même la Croix-Rouge à leur rendre visite. Ce sont les crimes les plus graves qui puissent exister, et l'Assemblée générale ne peut même pas se résoudre à prononcer le nom du Hamas – quelle lâcheté !

Mais aujourd'hui, après la libération de quelques otages, nous commençons à entendre les récits d'horreur de ce qu'ils ont enduré. L'un des otages libérés, un ouvrier agricole thaïlandais, a décrit comment les otages israéliens détenus avec lui ont été torturés à l'aide de câbles électriques. Itay Regev, âgé de 18 ans, a raconté qu'après avoir été pris en otage, il a été opéré par le Hamas sans anesthésie. Sa sœur Maya, qui a reçu une balle dans la jambe avant d'être enlevée, a vu sa fracture réparée à l'envers par le Hamas. Eitan Yalomi, 12 ans, a été maintenu en isolement pendant 16 jours, au cours desquels il a été contraint de regarder les atrocités commises par les nazis du Hamas sous la menace d'une arme. Lorsqu'il s'est mis à pleurer, le Hamas et Daech ont menacé de le tuer. Toutes les personnes ici présentes qui ont des enfants devraient y réfléchir un instant – le Hamas a forcé des enfants à regarder leurs familles et leurs amis se faire massacrer. Emily Hand, âgée de 9 ans, a été retenue en otage durant 50 jours. Aujourd'hui, plusieurs semaines après sa libération, elle ne peut toujours pas parler. Elle a trop peur. Elle ne peut que chuchoter. Pourquoi ? Parce que les terroristes du Hamas ont menacé de l'assassiner si elle émettait le moindre son dans le tunnel terroriste où elle était détenue.

Il y a toujours 132 otages détenus à Gaza. Pour l'amour du ciel, Kfir Bibas, âgé de 10 mois, et son frère Ariel, âgé de 4 ans, y sont toujours retenus en otage ! Je n'ose imaginer les horreurs auxquelles ils sont confrontés chaque jour. Les femmes, les enfants et les personnes âgées subissent des souffrances inimaginables. Demander un cessez-le-feu maintenant, alors qu'ils sont toujours détenus, est donc la chose la plus immorale à faire. Si l'Assemblée générale souhaite un cessez-le-feu, elle doit avant tout faire tout ce qui est en son pouvoir pour ramener tous les otages chez eux. Les paroles creuses ne sont rien d'autre que de bonnes paroles. Les mots ne suffisent pas. Pourtant, ce sont les monstres du Hamas, capables d'exterminer des familles et de torturer des enfants, que

l'Assemblée a choisi de défendre. Je suis désolé, mais c'est odieux et c'est une honte.

Mais il n'y a pas que les Israéliens et les habitants de Gaza dont le Hamas ne se soucie pas. Il est surprenant de constater qu'il ne se soucie pas non plus de l'islam. Je ne sais pas comment, selon l'Islam, le Hamas a été autorisé à violer des femmes et des jeunes filles et à commettre des atteintes sexuelles contre elles. Peut-être est-ce parce que le Hamas ne considère pas les Israéliens comme des êtres humains ? Depuis le 7 octobre, le Hamas a tiré plus de 11 000 roquettes et missiles en direction d'Israël. Aujourd'hui, le Hamas a prouvé que tuer des Israéliens est encore plus important que préserver les lieux saints islamiques qu'il prétend protéger. J'invite les membres à regarder cette vidéo.

Une vidéo est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale.

Cela s'est passé il y a quelques heures : une roquette du Hamas a été tirée à proximité du mont du Temple/Haram el-Charif, et le Dôme d'acier israélien a intercepté le missile et défendu la mosquée Al-Aqsa contre le Hamas. Réfléchissons-y : Israël défend la mosquée Al-Aqsa contre les missiles du Hamas.

Je demande à la Ligue des États arabes et à l'Organisation de la coopération islamique : est-ce là ce qu'elles ont choisi de défendre – un groupe de terroristes génocidaires qui préfèrent le jihad à tout prix aux lieux saints islamiques ? Tout comme Daech a détruit des mosquées, le Hamas, qui est assimilable à Daech, est prêt à faire exploser Al-Aqsa, et tant de gens sont prêts à les défendre – incroyable.

L'opération israélienne à Gaza n'est pas une réponse au 7 octobre. Il n'en est rien. Il s'agit uniquement de veiller à ce que de telles atrocités ne se reproduisent plus jamais, et le seul moyen d'y parvenir est d'anéantir les capacités du Hamas. Il n'y a pas d'autre moyen. Il n'y a pas d'autre solution. Le Hamas est un cancer, et il doit être éradiqué ; et toute résolution adoptée ici qui ne soutient pas l'élimination du Hamas ne sert qu'à renforcer ces terroristes et à promouvoir un avenir de souffrances régionales. C'est ce que veulent les acteurs iraniens qui contrôlent leur marionnette qu'est le Hamas – nous le savons – mais je ne comprends pas pourquoi les pays sunnites du monde entier jouent le jeu. C'est pourquoi, quel que soit le nombre de résolutions destructrices adoptées par l'Assemblée, Israël ne peut s'arrêter tant que le Hamas n'aura pas été vaincu. Il y va de notre avenir. Il y va de notre survie, et aucune résolution de l'Assemblée générale, je m'en excuse, ne nous forcera à commettre un suicide collectif. Nous nous défendrons et nous défendrons notre avenir.

M. Mohamed Laghdaf (Mauritanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États Membres de l'ONU appartenant à l'Organisation de la coopération islamique (OCI), en ma qualité de Président du Groupe.

Je tiens à vous remercier vivement, Monsieur le Président, d'avoir repris cette session extraordinaire d'urgence, après sa précédente reprise, tenue le 27 octobre (voir A/ES-10/PV.41).

Nous nous réunissons à nouveau en session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale pour démontrer notre ferme conviction que la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, et en particulier dans la bande de Gaza, a pris une tournure critique que le monde entier ne peut continuer à passer sous silence. Les pertes quotidiennes en vies innocentes à Gaza et ailleurs dans le Territoire palestinien occupé continuent de choquer la conscience humaine. C'est le fait de l'escalade de l'agression brutale des forces d'occupation israéliennes contre la population civile innocente, y compris les femmes et les enfants. Dans ce contexte, les États et la société civile du monde entier ont lancé un appel retentissant à instaurer cessez-le-feu immédiat afin de mettre un terme définitif au carnage injustifié et à la catastrophe humanitaire qui s'amplifie. L'OCI appelle l'Assemblée à assumer sa responsabilité à cet égard et à donner toute son expression à l'un des principaux objectifs des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la défense du droit international.

Face à l'incapacité du Conseil de sécurité d'agir rapidement pour remédier à la menace mondiale pour la paix et la sécurité que risque de représenter l'agression continue d'Israël contre le Territoire palestinien occupé, l'OCI appelle fermement l'Assemblée générale, voix collective de la communauté mondiale, à assumer son rôle crucial de défense de la Charte des Nations Unies et de la légalité internationale. L'OCI déplore vivement l'escalade des attaques menées par les forces d'occupation israéliennes à Gaza et ailleurs dans le Territoire palestinien occupé dans le cadre de leur agression continue contre la population civile et ses biens, laquelle participe de la campagne coloniale menée avec brutalité par Israël pour annexer les maisons palestiniennes et violer le caractère sacré des saintes mosquées d'Al-Qods et d'autres sites culturels et religieux.

À cet égard, l'OCI salue l'action récente du Secrétaire général, qui a invoqué l'Article 99 de la Charte dans le but d'endiguer rapidement les pertes colossales en vies civiles innocentes et leurs implications négatives pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'OCI avertit également que la reprise des hostilités après la trêve temporaire d'une semaine a continué à faire des victimes parmi les groupes vulnérables de la population, à Gaza et ailleurs, dans le Territoire palestinien occupé, alors même que certains signes pointent vers une propagation imminente et dangereuse de la crise à d'autres pans du Moyen-Orient.

Depuis le récent déclenchement de l'agression armée contre le peuple palestinien, plus de 80 % de la population de Gaza a été déplacée, tandis qu'un nombre sans précédent de civils ont été tués, dont environ 133 travailleurs humanitaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous avions prévenu, dans une déclaration précédente, que le déplacement forcé de la population gazaouite s'apparenterait à une nouvelle Nakba, lorsque les Palestiniens avaient fait l'objet de déplacements forcés et qu'ils avaient été spoliés de leur patrie ancestrale, en violation totale des principes du droit international et du droit international humanitaire.

Alors que l'ONU s'apprête à célébrer le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous appelons l'attention sur les violations incessantes des droits de l'homme et de la dignité humaine du peuple palestinien, depuis qu'il a été contraint de fuir sa terre ancestrale il y a plus de 70 ans. Cette situation a été aggravée par les attaques sanglantes menées contre la population du Territoire palestinien occupé par les forces d'occupation israéliennes et les communautés de colons israéliens, qui sont lourdement armées par la Puissance occupante. L'OCI appelle l'Assemblée à agir rapidement pour défendre les droits de l'homme et la dignité du peuple palestinien opprimé, qui continue à vivre sous le joug colonial et dans un déni incessant de ses droits humains, sociaux et culturels.

Depuis le début de l'agression dans le Territoire palestinien occupé, en particulier à Gaza, l'OCI n'a cessé d'appeler les organes principaux de l'ONU à assumer leur responsabilité mondiale en s'élevant contre l'injustice historique, les déplacements massifs et les crimes de guerre perpétrés contre les Palestiniens. À cet égard, l'OCI appelle les acteurs mondiaux à exercer diverses pression sur Israël pour qu'il entende l'appel à instaurer un cessez-le-feu humanitaire durable, notamment en autorisant l'accès aux couloirs humanitaires et en mettant fin aux attaques qui ont causé des pertes humaines colossales parmi la population civile de Gaza et d'autres parties du Territoire palestinien occupé. L'OCI demande en outre à la communauté internationale d'agir rapidement pour faire en sorte que les forces d'occupation israéliennes répondent de ces crimes de guerre odieux contre le peuple palestinien et contre l'humanité tout entière, et appelle à une intervention immédiate pour mettre fin au massacre.

L'OCI insiste également sur la nécessité de fournir une protection internationale au peuple palestinien en vertu des normes du droit international humanitaire, comme l'a demandé, à plusieurs reprises, l'Assemblée générale, y compris dans sa résolution ES-10/20 du 13 juin 2018, en dépêchant une force de protection internationale pour protéger les civils innocents contre les attaques récurrentes des forces d'occupation israélienne et des colons extrémistes.

En outre, l'OCI réaffirme que la paix, la sécurité et la stabilité dans la région ne peuvent être réalisées sans exercer une pression morale et politique adéquate sur la Puissance occupante israélienne, en vue de mettre fin à son occupation coloniale de la Palestine et à ses pratiques d'oppression du peuple palestinien. Cela inclut le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et au retour dans sa patrie sur la base du droit international et conformément aux résolutions de l'ONU.

En insistant pour que l'Assemblée générale agisse rapidement, nous rappelons que les dirigeants de l'OCI, lors du sommet qu'ils ont tenu à Riyad le 11 novembre, ont souligné la nécessité d'une action mondiale urgente et concertée pour résoudre la question persistante de Palestine. À cet égard, nous demandons instamment que soit levé le siège de Gaza, que cessent l'agression armée par Israël, et que soient condamnées les attaques contre les civils et les attaques visant à démolir et détruire les hôpitaux et les sites religieux et culturels, entre autres crimes de guerre et atrocités, car ils constituent des violations du droit international commises en toute impunité. Aussi, nous engageons-nous à soutenir la mission du Comité ministériel de suivi mis sur pied par le Sommet arabo-islamique pour communiquer avec les acteurs mondiaux sur la nécessité d'une reprise urgente du processus politique en vue de parvenir à une paix durable et globale dans la région du Moyen-Orient et à la résolution de la question nationale palestinienne, conformément aux

résolutions des organes de l'ONU sur la question et aux principes du droit international.

En conclusion, l'OCI soutient fermement la résolution ES-10/22, déposée par l'Égypte au nom du Groupe des États arabes, qui constitue une voie crédible vers la réalisation de notre objectif commun, à savoir remédier à la situation humanitaire désastreuse dans le Territoire palestinien occupé, notamment à Gaza, et réaliser une percée fructueuse dans le processus du Moyen-Orient.

M. Wallace (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM regrette profondément les circonstances qui ont rendu nécessaire la reprise des travaux de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale aujourd'hui. Nous regrettons que, malgré des tentatives sincères pour mettre fin aux vagues sans précédent de morts et de destructions à Gaza, il n'y ait pas eu d'accord sur la marche à suivre. Nous appelons à une cessation immédiate de la situation alarmante qui règne à Gaza, et soulignons qu'il n'y aura pas de vainqueur à la fin de cette guerre. C'est plutôt la méfiance, la peur et l'insécurité qui caractérisent désormais les relations entre Israël et la Palestine qui ne feront que s'aggraver.

À cet égard, la CARICOM lance trois appels fondamentaux.

Premièrement, nous engageons toutes les parties à déposer leurs instruments de guerre au nom de l'humanité. Nous, peuples des Nations Unies, avons affirmé notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites. Sur cette base, nous avons décidé d'unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. La situation à Gaza exige cette unité d'action pour préserver la vie et la stabilité des conditions de sécurité au Moyen-Orient. Les armes à feu, les roquettes et les bombes ne permettent pas d'atteindre ces objectifs et ne contribueront pas à la sécurité des Palestiniens et des Israéliens.

Deuxièmement, nous demandons de nouveau qu'un accès humanitaire immédiat et adéquat soit assuré afin que les civils puissent recevoir l'assistance dont ils ont désespérément besoin en ce moment. Un cessez-le-feu humanitaire est nécessaire de toute urgence pour que les Nations Unies et leurs partenaires puissent disposer de l'espace et des conditions nécessaires pour atteindre la population de Gaza et répondre à ses besoins.

Le troisième appel de la CARICOM est que les parties prennent des mesures qui permettraient de revenir à la table des négociations. Cela inclut la libération des otages pris le 7 octobre ainsi que la libération des Palestiniens détenus sans inculpation dans les prisons israéliennes pendant des périodes inacceptables. Il s'agit également de mettre fin aux actes de violence perpétrés par des colons illégaux contre des Palestiniens en Cisjordanie et à la violation du droit des Palestiniens à la liberté de circulation.

Un règlement définitif du conflit israélo-palestinien exige une volonté politique très forte de la part des deux parties. Ceux qui ont de l'influence sur les deux parties doivent s'efforcer de mobiliser cette volonté politique en vue de régler toutes les questions en suspens liées au conflit. Au premier rang de ces questions figure la création d'un État pour le peuple palestinien et la garantie de la sécurité pour Israël.

En tant qu'États Membres de l'ONU, nous avons la responsabilité collective de trouver des moyens d'avancer sur ces questions cruciales. Les résolutions antérieures du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU ont posé des bases juridiques et morales, mais nous devons à présent envisager sérieusement la manière de les faire progresser. On ne saurait laisser le statu quo, voire pire, se perpétuer.

La CARICOM est à votre disposition, Monsieur le Président, pour faire avancer ces questions.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, dont les États membres se félicitent de la convocation de l'importante séance d'aujourd'hui, à la lumière de la détérioration continue de la situation sur le terrain.

Plus de deux mois se sont écoulés depuis le début de cette regrettable spirale de violence et de destruction, qui a causé la mort de milliers de civils innocents, en particulier des femmes, des filles et des garçons, y compris plus de 100 membres du personnel humanitaire des Nations Unies, et la destruction de milliers d'habitations dans la bande de Gaza. Cela fait maintenant deux mois que toute la population civile vit l'enfer sur terre, comme l'a décrit le Secrétaire général.

Aujourd'hui, aucun endroit n'est sûr dans la bande de Gaza pour les civils, qui sont bombardés sans discrimination, jour et nuit, depuis l'air, la mer et la terre, ainsi qu'au moyen d'opérations terrestres impitoyables, par les forces d'occupation israéliennes. Aucune zone ou infrastructure civile n'est à l'abri des frappes aériennes. Les camps de réfugiés, qui accueillent plus de 1,3 million de civils palestiniens sur les plus de 1,9 million qui ont été déplacés de force au cours des derniers mois, sont la cible d'attaques répétées.

Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a également averti récemment que, comme le démontrent les faits et les statistiques, le drapeau de l'ONU n'offre plus aucune protection aux civils à Gaza. Les écoles et les hôpitaux n'ont pas été épargnés et sont aussi la cible d'attaques constantes. La vie des bébés, des filles et des garçons, des femmes, des hommes, des personnes âgées, des malades et des blessés est en danger.

Le droit international humanitaire a été complètement bafoué ces dernières semaines. Alors, nous demandons : où sont ceux et celles qui, dans d'autres cas, auraient déjà invoqué la notion de la responsabilité de protéger, dans l'intérêt du bien-être et des droits humains de millions de Palestiniens soumis à des années d'agression sous l'occupation israélienne illégale ? Combien de fois encore serons-nous témoins du recours au droit de veto au Conseil de sécurité pour protéger Israël, Puissance occupante, de sa responsabilité pour les crimes qu'il commet ouvertement et systématiquement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et la bande de Gaza ?

La communauté internationale assiste aujourd'hui à un véritable massacre du peuple palestinien. Et, bien que nous regrettions de devoir l'admettre, l'organe que la Charte des Nations Unies a chargé de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales a été empêché à plusieurs reprises, la dernière fois vendredi dernier, d'exercer pleinement et efficacement ses fonctions. Il n'a même pas été en mesure d'adopter une résolution indispensable exigeant sans équivoque un cessez-le-feu. Nous ne pouvons pas délibérément ignorer la catastrophe humanitaire qui se déroule sous nos yeux. Nous devons agir, et nous devons agir maintenant, pour éviter d'autres pertes en vies humaines. Comme l'a déclaré à juste titre le Commissaire général de l'UNRWA, la situation humanitaire actuelle est intenable.

Dans ce contexte, les États membres du Groupe des Amis de la défense de la Charte des Nations Unies soulignent l'importance de garantir le plein respect des dispositions du droit international humanitaire et l'adhésion à celles-ci, y compris les principes de proportionnalité et de distinction, ainsi que la sécurité de tous les civils, en particulier les enfants, et de tout le personnel humanitaire et médical sur le terrain, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, y compris la résolution ES-10/21, adoptée par cet organe il y a plus d'un mois en raison de la crise actuelle.

La situation est véritablement à un point de rupture, comme l'a déclaré le Secrétaire général en invoquant les dispositions de l'Article 99 de la Charte, une démarche que nous saluons et qui, selon nous, va dans la bonne direction compte tenu de la gravité et de la détérioration continue de la situation sur le terrain. Nous renouvelons donc notre appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et de la fin des atrocités en cours. Cela est nécessaire non seulement au nom de l'humanité, mais aussi pour garantir que l'aide humanitaire – y compris les biens indispensables à la survie tels que du carburant en quantités suffisantes pour mener des opérations humanitaires de base, ainsi que la nourriture, les médicaments et l'eau potable – entre dans la bande de Gaza et puisse être rapidement distribuée à tous ceux qui en ont désespérément besoin.

De même, nous appelons à l'adoption de mesures urgentes pour assurer, d'une part, la sécurité et le bien-être de tous les civils et, d'autre part, faciliter l'octroi d'une protection internationale à la population civile palestinienne dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et la bande de Gaza. Cela doit se faire sur la base des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport de 2018 à l'Assemblée générale (A/ES-10/794), ainsi que dans d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous renouvelons également notre appel à assurer un accès humanitaire sans entrave, de manière cohérente, sûre et à grande échelle, afin de répondre aux besoins urgents découlant de la catastrophe en cours à Gaza, qui, il va sans dire, est une véritable crise causée par l'homme. C'est indispensable pour éviter l'effondrement total des infrastructures civiles critiques, qui entraînerait inévitablement davantage de victimes civiles, une faim généralisée, des maladies, de la pauvreté et des souffrances humaines et un désespoir encore plus grands, aggravant ainsi la crise humanitaire déjà désastreuse à Gaza, où la moitié de la population est composée d'enfants

et de réfugiés, et plus de 85 % des habitants ont été déplacés depuis le début de l'escalade du conflit il y a plus de deux mois.

Nous soulignons une fois de plus qu'une solution juste, durable et globale à la question palestinienne sous tous ses aspects et conformément au droit international ne peut être obtenue que par des moyens pacifiques. Nous appelons donc à des efforts urgents pour s'attaquer aux causes profondes de ce conflit prolongé, dont des années d'occupation et ses conséquences constituent la principale caractéristique, et pour établir les responsabilités pour les crimes commis. Aujourd'hui, il est plus que jamais urgent de créer un horizon politique crédible conduisant à la réalisation du droit inaliénable à l'autodétermination du peuple palestinien par l'accession à l'indépendance et à la souveraineté de l'État de Palestine sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. En d'autres termes, nous avons besoin d'un horizon politique conduisant à la concrétisation de la solution des deux États sur la base des résolutions des organes de l'ONU.

Pour conclure, nous réaffirmons notre plein engagement à préserver, promouvoir et défendre la primauté et la validité de la Charte des Nations Unies, un traité historique qui constitue un véritable acte de foi dans le meilleur de l'humanité et qui, à ce jour, bien que soumis à des attaques persistantes, nous maintient tous liés par notre promesse de préserver les générations futures du fléau de la guerre et d'assurer le respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine. Agissons collectivement et de manière responsable, sans tarder, pour remplir les devoirs solennels qui nous incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption à une écrasante majorité de la résolution déposée par le Groupe des États arabes.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale en réponse à la demande du Groupe des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom d'un groupe de pays comprenant l'Algérie, la Libye, la Chine, Cuba, l'Égypte, l'Érythrée, la République islamique d'Iran, l'Iraq, l'Arabie saoudite, la Libye, le Nigéria, la République arabe syrienne, le Venezuela et mon pays, le Pakistan.

Nous sommes témoins d'une tragédie humaine aux proportions épiques qui se déroule sous nos yeux. Les bombardements israéliens aveugles depuis l'air, la terre et la mer, ainsi que les opérations terrestres intenses menées dans toute la bande de Gaza, se poursuivent depuis plus de deux mois et ont fait plus de 18 000 morts – dont 70 % de femmes et d'enfants – et près de 50 000 blessés. Des familles et des quartiers entiers ont été réduits à néant. Selon des rapports récents, le nombre de personnes tuées est le plus élevé par rapport à la population depuis le début de ce siècle.

Les Palestiniens sont bombardés sans pitié ni scrupule. L'eau, la nourriture, les médicaments et le carburant, qui sont des éléments essentiels à leur survie, ont été coupés. Même le 1,93 million des 2,2 millions de Gazaouites qui ont été déplacés ne peuvent se cacher des bombes israéliennes. Selon le Secrétaire général,

> « La population gazaouite est poussée à se déplacer comme dans un flipper humain, ricochant entre des parois qui se resserrent constamment vers le sud, sans les moyens de base nécessaires à sa survie.
>
> Or, aucun endroit n'est sûr à Gaza » (*S/PV.9498, p. 3*).

Malheureusement, 134 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont perdu la vie, beaucoup en même temps que leur famille et leur maison. Il s'agit du plus grand nombre de membres du personnel des Nations Unies tués dans l'histoire de l'Organisation. La communauté internationale doit honorer leur mémoire. L'UNRWA et d'autres organismes des Nations Unies sont en première ligne, jouant un rôle essentiel dans la fourniture de l'aide humanitaire à la population de Gaza. Nous saluons leurs efforts et leur engagement inlassables.

Dans la lettre que le Commissaire général de l'UNRWA, Philippe Lazzarini, vous a récemment adressée, Monsieur le Président, il nous rappelle qu'« au moment le plus sombre des 75 ans d'histoire de l'Office », la situation humanitaire est désormais « intenable ». M. Lazzarini a imploré l'Assemblée générale de prendre « des mesures immédiates ».

Nous sommes choqués par l'ampleur des souffrances endurées par les civils palestiniens sans défense, en particulier les enfants et les femmes. La peine collective infligée à la population assiégée de Gaza est sans précédente dans l'histoire moderne. Nous devons également être choqués par ceux qui, en bloquant l'appel au

cessez-le-feu au Conseil de sécurité, ont permis la poursuite du massacre d'innocents par Israël.

Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir invoqué l'Article 99 de la Charte des Nations Unies – pour la première fois au cours de son mandat – en décrivant la situation comme étant à un point de rupture. Dans son discours au Conseil de sécurité, il a noté que

> « le risque d'assister à l'effondrement total du système d'aide humanitaire à Gaza est élevé, ce qui aurait des conséquences dévastatrices. » (*ibid., p. 2*)

Il a particulièrement souligné que

> «..., il y a clairement un risque majeur d'aggravation des menaces qui pèsent sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. » (*supra*.)

Nous regrettons vivement que les appels du Secrétaire général et de l'Assemblée générale n'aient pas été entendus par Israël, qui poursuit ses attaques criminelles contre le peuple palestinien. Israël a également fait fi de l'appel du Conseil de sécurité à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils, en particulier des enfants, et à s'abstenir de priver la population civile de la bande de Gaza des services de base et de l'aide humanitaire indispensables à sa survie. Nous condamnons fermement et sans équivoque le recours sans discernement à la force par Israël. Les attaques israéliennes contre des civils, des objets de caractère civil et des infrastructures civiles, le blocus de l'eau, de la nourriture et du carburant, ainsi que le déplacement forcé de personnes à l'intérieur du territoire occupé, constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire et s'apparentent à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité, et peuvent constituer un crime de génocide.

Nous sommes profondément déçus que le Conseil de sécurité, une fois de plus, n'ait pas appelé à un cessez-le-feu à Gaza le 8 décembre (voir S/PV.9499), même face à la tragédie humaine qui s'y produit dans des proportions épiques. Cela est injustifiable. Malgré l'invocation de l'Article 99 par le Secrétaire général et ses avertissements concernant la catastrophe humanitaire à Gaza, le Conseil n'a pas assumé sa responsabilité première. La poursuite de la campagne israélienne en Palestine occupée aggrave les souffrances humaines, du fait de pertes civiles massives et du déplacement forcé de millions de Palestiniens, ce qui pourrait également déclencher un conflit plus large et plus dangereux. Une lourde responsabilité pèse sur tous ceux qui ont contribué à la prolongation des bombardements incessants de la population de Gaza. Nous rejetons les tentatives d'Israël de présenter ses actions agressives comme des mesures antiterroristes et ses bombardements incessants sur Gaza comme un exercice de légitime défense. La cause profonde de la crise réside dans l'occupation prolongée par Israël et le déni du droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination. La campagne meurtrière d'Israël contre le peuple palestinien occupé qui lutte pour sa liberté ne peut être justifiée sous le couvert de la légitime défense.

Les participants au sommet extraordinaire conjoint de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique, qui s'est tenu à Riyad le 11 novembre, ont souligné le caractère central de la cause palestinienne et exprimé leur plein appui à la lutte légitime du peuple palestinien pour la libération de tous ses territoires occupés et à la nécessité de mettre fin à l'agression israélienne contre le peuple palestinien ; ont qualifié l'agression israélienne en cours de crime de guerre en représailles qui ne peut être justifié sous aucun prétexte ; et ont appelé tous les pays à cesser d'exporter des armes et des munitions aux autorités d'occupation, que l'armée et les colons terroristes utilisent pour massacrer le peuple palestinien et détruire leurs maisons, leurs hôpitaux, leurs écoles, leurs mosquées, leurs églises et tous leurs biens.

Nous saluons les efforts diplomatiques entrepris par le Comité ministériel mandaté par le sommet extraordinaire conjoint de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique, présidé par le Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, y compris les visites dans les capitales des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Nous espérons que leurs efforts permettront de rétablir et de relancer le processus de paix. Nous estimons qu'il faut intensifier les efforts internationaux dans la recherche d'une solution durable et pacifique. Par conséquent, nous appelons de nouveau à faire avancer le processus de paix conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, des organes de l'ONU et de l'Initiative de paix arabe visant à trouver une solution juste et globale et à établir un État palestinien indépendant sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous saluons également les efforts entrepris par l'Égypte, la Jordanie et le Qatar pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire afin d'alléger les souffrances du peuple palestinien.

En conclusion, nous espérons que la résolution ES-10/22, adoptée par l'Assemblée générale dans

le cadre du processus « L'union pour le maintien de la paix », qui appelle à un cessez-le-feu humanitaire immédiat, sera mise en œuvre. Il faut arrêter la machine à tuer israélienne, à Gaza et en Cisjordanie. En plus d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat et d'un accès humanitaire sans entrave à la population assiégée de Gaza, nous réclamons également ce qui suit.

Premièrement, nous demandons la création d'un tribunal spécial – un mécanisme d'application du principe de responsabilité pour enquêter sur les atrocités criminelles commises par Israël, identifier et poursuivre les responsables des crimes de guerre commis et fournir des réparations pour les dommages, les pertes ou les blessures résultant de ces crimes commis par les forces d'occupation israéliennes.

Deuxièmement, nous demandons la mise en place d'un mécanisme de protection international pour protéger les civils palestiniens, en particulier les femmes et les enfants, à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, contre de nouvelles attaques et mesures d'oppression des forces d'occupation et des colons extrémistes.

Troisièmement, nous estimons qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts internationaux en vue de trouver une solution durable et pacifique à la question de Palestine.

M. Milambo (Zambie) (*parle en anglais*) : Au nom du groupe des États d'Afrique, je voudrais vous exprimer mes sincères remerciements et ma gratitude, Monsieur le Président, pour la convocation de cette séance importante, qui arrive à point nommé. J'adresse également mes vifs remerciements aux Représentants permanents de la République arabe d'Égypte et de la République islamique de Mauritanie, en leur qualité de Présidents du Groupe des États arabes et du Groupe de l'Organisation de la coopération islamique, respectivement, pour avoir demandé la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment très difficile. La situation à Gaza et dans les territoires occupés se détériore et demeure profondément préoccupante. Les bombardements incessants de Gaza ont fait des milliers de victimes, dont des milliers d'enfants, sans parler des blessés et des personnes piégées sous les décombres, et la situation humanitaire désastreuse a considérablement aggravé une situation déjà fragile. Le coût pour la population civile est insupportable et inacceptable à tous points de vue. Nous condamnons l'escalade de la violence et les pertes civiles. Toute vie humaine est importante et doit être protégée, et les droits fondamentaux et la dignité de chacun doivent être respectés.

Nous demandons instamment à la communauté internationale, et en particulier à l'Organisation des Nations Unies, d'élaborer un plan global de reconstruction des infrastructures et des biens civils détruits dans les zones touchées. Ce plan doit englober non seulement la reconstruction physique des bâtiments et des installations, mais aussi le rétablissement des services essentiels et des systèmes de soutien qui constituent l'épine dorsale de la vie quotidienne et de l'activité économique. Il est impératif que cette initiative devienne un élément central de toutes les délibérations et actions ultérieures, en veillant à ce que le processus de relèvement fasse partie intégrante des prochaines étapes, pour promouvoir la stabilité et favoriser la paix et la prospérité à long terme dans la région.

Nous avons malheureusement été témoins de l'incapacité du Conseil de sécurité à agir et à apporter des réponses adéquates s'agissant de cette question, alors que la situation se détériorait à une échelle sans précédent. Il est essentiel que toutes les parties fassent preuve d'un véritable engagement en faveur de l'instauration d'une paix durable dans la région. Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et à une cessation des hostilités et nous exhortons toutes les parties à s'engager dans un dialogue constructif afin de désamorcer les tensions et de trouver une solution pacifique au conflit. Nous appelons à la libération des prisonniers et des otages. Il faut en finir avec le cycle de la violence et de la souffrance et trouver une solution durable qui passe par l'instauration d'une paix juste et globale.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons intensifier nos efforts pour trouver une solution juste et durable au conflit sur la base de la solution des deux États et de la création d'un État palestinien souverain ayant Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et dans le cadre des déclarations de l'Union africaine sur la question. L'appui de l'Afrique à la cause palestinienne est fondé sur les valeurs de liberté et de justice et sur les principes humanitaires que l'Afrique défend dans les instances internationales aux côtés de tous ceux qui luttent pour que la Palestine retrouve son droit d'exister en tant qu'État viable. L'Afrique n'a cessé d'exprimer ses vives inquiétudes quant aux conséquences de l'impunité, des politiques unilatérales, des actes de provocation et du non-respect du droit international.

C'est pourquoi nous saluons la résolution de l'Assemblée générale (résolution ES-10/22) adoptée

le 12 décembre, qui exige un cessez-le-feu humanitaire et que toutes les parties s'acquittent des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire, notamment pour ce qui est de la protection des civils.

Je vais maintenant faire une déclaration à titre national, en ma qualité de représentant de la Zambie.

La Zambie a appuyé la résolution sur la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires adoptée le 12 décembre et s'associe à la déclaration faite au nom de l'ensemble du Groupe des États d'Afrique.

La gravité de la situation humanitaire à Gaza exigeait notre attention la plus urgente, et l'Assemblée générale la lui a accordée en adoptant cette résolution. Comment pouvons-nous rester les bras croisés face à la mort d'enfants innocents, de femmes et de bien d'autres personnes ? Comment ne rien faire ou ne rien dire alors que des centaines de milliers de personnes sont toujours assiégées ?

M. Makayat-Safouesse (Congo), Vice-Président, assume la présidence.

Compte tenu de la situation humanitaire préoccupante, l'accent doit être mis avant tout sur la préservation des vies et des moyens de subsistance. C'est le moment de faire une pause et de donner la priorité à l'aspect humanitaire de notre action. La Zambie insiste donc à nouveau sur l'appel à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza afin de permettre à l'aide humanitaire indispensable d'atteindre la population. Nous soutenons l'appel à la libération des otages et à la cessation de toute agression. C'est sur cette base que nous avons appuyé la résolution, et nous espérons que les hostilités cesseront afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire.

S'agissant de la question plus générale d'Israël et de la Palestine, la Zambie reste fermement attachée à la solution des deux États.

M^me^ Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Les circonstances qui ont conduit à la reprise de cette session extraordinaire d'urgence sont profondément regrettables. De l'avis général, nous sommes confrontés à une situation catastrophique, exacerbée par un Conseil de sécurité incapable de trouver un accord sur la manière de répondre aux besoins découlant de la crise. À cet égard, Malte a pleinement soutenu l'invocation par le Secrétaire général de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies. Nous nous faisons l'écho de sa conviction de principe selon laquelle il ne faut pas baisser les bras. Les hostilités à Gaza alimentent des souffrances humaines sans précédent. L'ordre public à Gaza est désormais au bord de l'effondrement. L'ampleur des pertes et des destructions constitue une grave menace pour la paix régionale et aura des répercussions internationales de longue durée.

Malte réaffirme qu'un cessez-le-feu humanitaire immédiat est aujourd'hui indispensable. C'est pour cette raison que nous avons parrainé et voté pour la résolution adoptée mardi dernier (résolution ES-10/22) et le projet de résolution (S/2023/970) sur lequel le Conseil de sécurité s'est prononcé le 8 décembre (voir S/PV.9499). Malte continue également de condamner sans réserve les actes de terreur du Hamas, y compris les attaques odieuses du 7 octobre et les tirs de roquettes aveugles qui visent les civils israéliens. La stratégie du Hamas consistant à s'implanter au sein de la population civile et dans les infrastructures civiles de Gaza, ainsi que les informations faisant état de violences sexuelles, sont également répréhensibles. Malte appelle de nouveau à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, conformément à la résolution 2712 (2023) du Conseil de sécurité, et déplore en outre tout acte de violence dont ils pourraient être victimes pendant leur captivité.

Nous reconnaissons le droit d'Israël de protéger son peuple, mais toutes les actions doivent être conformes au droit international humanitaire, y compris les principes de distinction, de proportionnalité et de nécessité. Néanmoins, le fait que les civils de Gaza sont privés d'articles nécessaires à la satisfaction des besoins de première nécessité est une question qu'il faut régler d'urgence. Le système de santé est à genoux. Les hôpitaux en ruine et les quelques installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) abritent plus d'un million de personnes, ce qui aggrave les risques de propagation de maladies. Dans ces conditions inhumaines, les enfants continuent également de souffrir de manière disproportionnée, et c'est comme si leur avenir était enterré sous les décombres.

Le Commissaire général Lazzarini a été clair sur le sort qui attend l'UNRWA si rien n'est fait pour alléger son fardeau impossible à porter. Un nombre sans précédent d'employés des Nations Unies ont été tués. L'UNRWA ne sera bientôt plus en mesure de continuer à s'acquitter de son mandat. L'inaction n'est pas une option si nous voulons préserver toute perspective de solution politique. Nous devons insister sur le fait qu'aucun scénario ne justifie de bloquer l'accès à l'aide pour 2,2 millions de

personnes, dont 80 % ont été déplacées. Conformément au droit international, toutes les parties sont tenues de veiller à la protection des civils et des infrastructures civiles. Il faut garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et la sécurité du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires. Le seul moyen de répondre à ces impératifs est d'instaurer un cessez-le-feu humanitaire.

La situation en Cisjordanie a connu une escalade sans précédent au cours des huit dernières semaines, en raison notamment d'incursions de plus en plus importantes, de restrictions et de détentions massives de Palestiniens. La résurgence des actes de violence commis par des colons et de leur empiétement illégal sur les terres palestiniennes est particulièrement inquiétante. Nous insistons sur le fait que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et font obstacle à la paix. En outre, nous sommes alarmés par l'escalade le long de la Ligne bleue et en mer Rouge. Nous appelons fermement toutes les parties, y compris les acteurs non étatiques, de la région, à faire preuve de retenue, à désamorcer l'escalade et à respecter les normes du droit international. Il faut tout faire pour éviter d'ouvrir de nouveaux fronts de conflit.

Dans ce contexte instable, la paix ne sera possible que grâce au dialogue vers un horizon politique axé sur la prise en compte globale des préoccupations d'Israël en matière de sécurité et des aspirations légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination. Malte réaffirme son attachement indéfectible à la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, qui réponde notamment aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international. Nous demeurons convaincus qu'il s'agit là de la seule voie vers une paix durable au Moyen-Orient.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour se félicite de la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale pour discuter de la situation à Gaza.

Nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans sa lettre datée du 6 décembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité, dans laquelle il explique que :

> « Les conditions actuelles rendent impossible la conduite d'opérations humanitaires dignes de ce nom » (*S/2023/962, p. 2*).

Nous convenons également avec lui que :

> « La communauté internationale a la responsabilité d'user de toute son influence pour empêcher une nouvelle escalade et mettre fin à cette crise » (*ibid.*).

Je saisis cette occasion pour exprimer le ferme appui de Singapour au leadership du Secrétaire général António Guterres et aux efforts inlassables qu'il déploie pour faire face à la tragédie humanitaire qui se déroule à Gaza. Nous saluons également le rôle capital joué avec courage et dévouement par de nombreux fonctionnaires et organismes des Nations Unies pour fournir une aide humanitaire aux civils de Gaza, en particulier l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous exprimons nos plus sincères condoléances aux familles des 135 membres du personnel de l'UNRWA qui ont perdu la vie. Le Gouvernement singapourien et la Société de la Croix-Rouge de Singapour ont travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement égyptien et la Société égyptienne du Croissant-Rouge pour acheminer des fournitures humanitaires à Gaza. Et nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec nos amis et partenaires pour appuyer ces efforts humanitaires.

Nous nous réunissons aujourd'hui parce que la situation humanitaire à Gaza s'est considérablement détériorée, avec plus de 18 000 Palestiniens tués à Gaza et jusqu'à 1,9 million de personnes qui auraient été déplacées, ce qui représente environ 85 % de la population gazaouite. Le Commissaire général de l'UNRWA a envoyé une lettre au Président de l'Assemblée générale le 7 décembre pour l'avertir d'un désastre irréversible. Il a également déclaré que la situation humanitaire à Gaza était désormais intenable, les habitants étant « désespérés, affamés et terrifiés ». Nous sommes donc déçus que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter le projet de résolution humanitaire (S/2023/970) proposé la semaine dernière par les Émirats arabes unis, dont Singapour s'était portée coauteure.

Singapour s'est également portée coauteure de la résolution ES-10/22, intitulée « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires », que l'Assemblée générale a adoptée à une écrasante majorité de 153 voix le 12 décembre. Singapour appuie l'appel lancé dans cette résolution en faveur d'un cessez-le-feu

humanitaire immédiat, qui est indispensable pour pouvoir acheminer de toute urgence et sans entrave une aide humanitaire aux civils dans l'ensemble de la bande de Gaza. Je tiens à réaffirmer la vive inquiétude de Singapour face à l'aggravation de la situation humanitaire à Gaza, qui a entraîné la perte de plusieurs milliers de vies civiles innocentes. Singapour appuie également l'appel lancé dans la résolution à toutes les parties pour qu'elles s'acquittent des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire, notamment pour ce qui est de la protection des civils.

Nous reconnaissons le droit d'Israël à défendre ses citoyens et son territoire. Cependant, Israël doit exercer ce droit en respectant pleinement le droit international humanitaire. Cela signifie qu'il doit réagir de manière proportionnée. Cela signifie qu'il doit éviter le meurtre aveugle de civils. Cela signifie qu'il doit éviter le châtiment collectif de civils. Cela signifie également qu'il doit éviter les déplacements massifs et permanents de civils.

Singapour appuie fermement l'appel lancé dans la résolution en faveur de la libération immédiate de tous les otages encore retenus. Les prises d'otages sont prohibées par le droit international. Le Hamas et les autres parties concernées doivent garantir la sûreté et la sécurité des otages et faciliter leur libération immédiate.

L'attaque terroriste odieuse perpétrée par le Hamas en Israël le 7 octobre a entraîné, c'est un fait, la mort de plus de 1 200 Israéliens, dont la majorité étaient des civils innocents. Nous regrettons que la résolution ES-10/22 ne condamne pas, ni même ne fasse référence aux actions du Hamas. Singapour voudrait indiquer officiellement qu'elle considère que les attentats terroristes perpétrés par quelque partie que ce soit ne peuvent être tolérés et qu'aucun argument ne peut les justifier.

Singapour reste convaincue que la seule voie viable vers une solution durable, juste et globale à la crise est une solution négociée prévoyant deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appuyons le droit des Israéliens et des Palestiniens à vivre à l'intérieur de frontières sûres. Les Palestiniens et les Israéliens méritent de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité. Nous appelons les dirigeants des deux parties à faire preuve de leadership et de retenue, et à prendre les mesures difficiles mais nécessaires pour instaurer la solution des deux États.

M. Niang (Sénégal) : Le Sénégal souscrit aux déclarations prononcées par les Représentants permanents de la Mauritanie et de la Zambie, respectivement au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et du Groupe des États d'Afrique. Pour autant, le Sénégal voudrait prononcer quelques mots en sa capacité nationale.

Ma délégation voudrait remercier le Président de l'Assemblée générale pour la diligence avec laquelle il a convoqué la reprise de cette dixième session extraordinaire d'urgence, à la demande conjointe de l'OCI et du Groupe des États arabes, pour évoquer la situation à Gaza.

En invoquant l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général, fidèle à son mandat, a placé le Conseil devant ses responsabilités, l'exhortant ainsi à dépasser les divergences au nom d'un péril grave pour la paix et la sécurité internationales. Lors de l'adoption de la résolution 2712 (2023), le 15 novembre, mon pays avait salué les efforts du Conseil pour faire advenir une pause humanitaire, assortie des premières libérations d'otages israéliens et de prisonniers palestiniens. Pour autant, à l'instar de la communauté internationale dans son ensemble, le Sénégal avait exprimé le souhait ardent que cette trêve puisse être mise à profit pour instaurer un cessez-le-feu permanent, seule condition durable pour cet accès humanitaire sûr et sans entrave, que la majorité des États appellent de leurs vœux.

Dix-huit mille quatre-cents morts en 67 jours, dont 70 % de femmes et d'enfants, mais aussi des journalistes, soit près de 300 morts par jour en moyenne, soit un enfant tué toutes les 10 minutes. Et pourtant, les bombardements continuent de déchirer Gaza, qui est déjà victime d'un blocus aérien, maritime et terrestre depuis plus de 16 ans. Les représailles d'Israël ont dépassé toute proportionnalité et plongé 2,3 millions de personnes dans une détresse de tous les instants, une détresse pour laquelle il n'y plus d'abris sûrs, ni au nord, ni au sud, ni pour les populations, ni pour les travailleurs humanitaires. Tout en s'inclinant à nouveau devant la mémoire des 133 travailleurs de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient tués lors des bombardements, le Sénégal renouvelle ses encouragements aux équipes de M. Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'Office, ainsi qu'à l'ensemble des entités onusiennes et non gouvernementales impliquées pour leur dévouement en faveur de l'atténuation des effets de cette crise humanitaire. Pour cela, il est essentiel que les entités onusiennes et leurs partenaires d'exécution puissent accéder aux populations sans avoir besoin de faire le sacrifice ultime.

Dans ce contexte, mon pays regrette encore une fois que le Conseil ait rejeté le projet de résolution

introduit par les Émirats arabes unis (S/2023/970), malgré le soutien quasi unanime de ses membres et en dépit d'un coparrainage de 103 États Membres de l'ONU, y compris le Sénégal.

Nous ne cesserons de le répéter. L'urgence est d'abord de sauver les vies des populations palestiniennes à Gaza. Elles ne demandent que la cessation des bombardements. C'est pourquoi l'adoption de cette résolution (résolution ES-10/22) à une majorité écrasante est un message fort de l'Assemblée générale à la communauté internationale. C'est également une invite au Conseil de sécurité, qui doit impérativement dépasser ses clivages politiques pour se hisser à la hauteur des enjeux de l'heure. Seul un cessez-le-feu humanitaire permettra vraiment de protéger les populations de Gaza, de préserver les infrastructures qui sont encore debout et de reconstruire celles qui ont été détruites.

En attendant, ma délégation continue d'exhorter Israël, en tant que Puissance occupante, à faire preuve de retenue et à épargner les populations civiles, l'ensemble des personnels humanitaire, médical et médiatique ainsi que les hôpitaux, les lieux de culte et les installations onusiennes. C'est donc dire que ce cessez-le-feu humanitaire, sur lequel cette résolution se concentre, doit être notre priorité pour que Gaza cesse d'être un cimetière à ciel ouvert et que ses habitants ne soient contraints à l'exil.

Albert Camus disait que mal nommer un objet, c'est ajouter à la misère du monde. À bien des égards, le terme de « catastrophe » décrit la situation qui prévaut à Gaza depuis plus de deux mois. Cette catastrophe a ses ramifications dans tous les territoires palestiniens occupés, y compris en Cisjordanie, où la colonisation se fait agressive et hostile à l'extrême. Ce constat sonne encore plus amèrement au moment où nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

C'est pourquoi le Sénégal, qui a toujours condamné les attaques contre les populations civiles de tous bords, réitère son appel au respect de la légalité internationale et du droit du peuple palestinien à disposer d'un État viable, d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est comme capitale, telle qu'édicté par les résolutions pertinentes de l'ONU. Mon pays continue d'en appeler au Conseil de sécurité et à toutes les parties prenantes pour une réelle désescalade, comme premier pas au redémarrage des pourparlers de paix visant à la réalisation de la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, dans des frontières sures et internationalement reconnues. Combien de gazaouis nous faudra-t-il regarder mourir avant de nous résoudre à arrêter cette hécatombe ? Combien d'enfants, morts avant même d'avoir vécu, nous faudra-t-il encore enterrer pour faire cesser ce massacre ? Le droit ne peut continuer de faire défaut plus longtemps aux populations palestiniennes. Faire taire les armes ne sera jamais un renoncement lorsqu'il s'agit de protéger des vies innocentes.

M. Gaouaoui (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter l'Assemblée générale d'avoir adopté la résolution ES-10/22, présentée par le Groupe des États arabes. Il s'agit d'un message on ne peut plus clair de la part de la communauté internationale, qui exige la fin de l'agression contre le peuple palestinien sans défense et l'acheminement de l'aide humanitaire à la bande de Gaza assiégée. Dans ce contexte, mon pays rejette toute rhétorique visant à assimiler la victime au bourreau et à justifier les massacres brutaux perpétrés contre la population des territoires palestiniens occupés.

Nous nous réunissons à nouveau alors que l'agression contre le peuple palestinien sans défense dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés, en particulier dans la bande de Gaza assiégée, a atteint son soixante-dixième jour de tortures et de meurtres, ce qui continuera d'entacher la conscience de l'humanité. Malheureusement, nous n'avons toujours pas réussi à dissuader l'occupant et à mettre fin à cette agression.

Une fois de plus, le peuple palestinien et tous ceux sont solidaires avec ce peuple et qui croient en ses droits et en sa juste cause ont dû faire appel à l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est l'enceinte des peuples et la véritable expression de leurs espoirs et leurs aspirations, face à l'incapacité du Conseil de sécurité de s'acquitter du mandat qui est le sien en vertu de la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous soulignons que le Conseil de sécurité doit se conformer à la résolution de l'Assemblée générale, car l'autorité du Conseil découle de l'autorité des États Membres, en vertu du paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte, qui stipule que :

> « Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom ».

Nous regrettons vivement que le Conseil de sécurité n'ait pas adopté une résolution humanitaire dont le seul objectif était de mettre fin à l'agression et de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin, conformément à l'appel lancé par les organismes humanitaires ainsi que par le Secrétaire général dans la lettre qu'il a adressée au Conseil de sécurité (S/2023/962). Il est injustifiable et incompréhensible qu'il n'a pas été possible d'adopter une résolution purement humanitaire. Cela ne fait que perpétuer l'agression contre le peuple palestinien sans défense, alors que les forces d'occupation savent qu'elles bénéficient d'une forte protection contre toute résolution ou sanction du Conseil de sécurité. La résolution en question aurait permis de fournir l'aide nécessaire à ceux et celles qui sont confrontés à des conditions difficiles dans la bande de Gaza. Le rejet de cette résolution n'a fait qu'exacerber les souffrances des Palestiniens et a malheureusement empêché la communauté internationale de fournir une aide en temps utile.

Les images de destruction et le nombre de victimes interpellent notre conscience. Nous nous interrogeons sincèrement sur l'utilité de l'ONU, créée par les pères fondateurs pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Aujourd'hui, selon les estimations d'organisations non gouvernementales, entre 24 000 et 25 000 enfants palestiniens de la bande de Gaza sont devenus orphelins, et près de 640 000 enfants ont vu leurs maisons endommagées ou détruites, les laissant sans abri. Des milliers de prisonniers et détenus palestiniens, y compris des femmes et des enfants en bas âge, ont été arrêtés par les forces d'occupation depuis le début de l'agression, et on ne sait pas ce qu'il est advenu d'eux. En outre, près de 85 % de la population a été déplacée, dont environ 1,1 million de personnes enregistrées dans 97 abris des Nations Unies dans la partie sud de la bande de Gaza.

Nous réaffirmons notre rejet des tentatives par l'occupant de liquider la question palestinienne en déplaçant les civils de Gaza et de Cisjordanie. Nous soulignons qu'une telle mesure constitue une violation flagrante de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, qui interdit aux forces d'occupation de transférer de force une population ou de déporter toute personne protégée des territoires sous occupation.

Nous condamnons également avec la plus grande fermeté la démolition de maisons et le déplacement des habitants de Jérusalem occupée, ainsi que la politique de colonisation expansionniste en Cisjordanie et à Jérusalem. Cette politique constitue une violation manifeste et flagrante de la résolution 2334 (2016) et porte atteinte aux dernières chances de créer un État palestinien indépendant.

Nous devons adopter une position sérieuse et résolue pour mettre fin aux violations flagrantes commises contre le peuple palestinien. Il s'agit d'une responsabilité collective que nous devons assumer ensemble et d'une mesure que nous devons prendre à titre prioritaire. Permettre au peuple palestinien de jouir de ses droits inaliénables et légitimes doit rester l'objectif ultime de nos efforts en faveur de l'avènement d'un Moyen-Orient où chacun peut jouir de la stabilité et de la prospérité.

Comme l'a souligné le Président de l'Algérie, M. Abdelmadjid Tebboune, le désir de vie et de libération ne peut être réprimé par les atrocités des bombardements, l'horreur des destructions, les plans de déplacement forcé ou les scénarios de nettoyage ethnique, auxquels l'occupation sioniste continue de se livrer contre notre peuple frère en Palestine occupée, ou par les crimes de guerre et les actes de génocide qu'elle continue de commettre. L'histoire condamnera tous ceux qui soutiennent ces actes depuis plus de deux mois dans la bande de Gaza, en tant que criminels de guerre et ennemis de la vie et de l'humanité.

M. Moretti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué de nouveau la dixième session extraordinaire d'urgence. Cette décision est à la fois opportune et nécessaire, compte tenu de l'effroyable situation humanitaire dans la bande de Gaza.

La gravité de la situation transparaît clairement dans les déclarations récentes d'acteurs importants du système des Nations Unies. Pour la première fois depuis le début de son mandat, le Secrétaire général Guterres a invoqué l'Article 99 de la Charte des Nations Unies (voir S/2023/962). Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a écrit au Président de l'Assemblée générale pour l'avertir que la capacité de l'Office de s'acquitter de son mandat à Gaza était gravement limitée par le conflit actuel. Les chiffres qu'il a mentionnés sont stupéfiants : 1,2 million de personnes déplacées sont hébergées dans les installations de l'UNRWA et 2,2 millions de personnes dépendent de son aide pour survivre.

L'offensive terrestre israélienne en cours dans le sud de la bande de Gaza est déjà en train d'aggraver la terrible situation humanitaire que nous observons depuis

le début des opérations militaires. Les civils continuent d'être touchés de plein fouet par la violence, et la majorité d'entre eux sont des enfants, comme nous le savons.

Dans ces circonstances extrêmes, la seule mesure susceptible de prévenir une catastrophe encore plus grande est un cessez-le-feu humanitaire. Nous entendons ceux qui invoquent des raisons de sécurité pour s'opposer à un cessez-le-feu humanitaire. Le Brésil estime toutefois que, face à une telle tragédie à Gaza, toute réponse politiquement et moralement défendable doit donner la priorité à la protection immédiate des civils. Ils doivent être protégés en toutes circonstances, en temps de paix comme en temps de guerre.

L'attachement du Brésil à la protection des civils dans le conflit qui fait rage à Gaza a été démontré à plusieurs reprises. Nous avons voté pour la résolution 2712 (2023) du Conseil de sécurité le 15 novembre, ainsi que pour le projet de résolution déposé par les Émirats arabes unis et ayant fait l'objet d'un veto vendredi (S/2023/970). Auparavant, nous avions déposé au Conseil de sécurité un projet de résolution appelant à des pauses humanitaires immédiates (S/2023/773). Le projet a été appuyé par la grande majorité des membres du Conseil, mais a fait l'objet d'un veto de la part d'un membre permanent, comme on s'en souvient. S'il avait été adopté, des milliers de vies auraient probablement été épargnées. Notre vote de mardi (voir la résolution ES-10/22) réaffirme notre position inébranlable selon laquelle une action multilatérale est nécessaire de toute urgence.

Le coût de l'inaction est inacceptable. Nous exhortons tous ceux ayant une influence à œuvrer activement et rapidement pour que soient réunies les conditions nécessaires à l'instauration d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Il est aussi urgent et impératif sur le plan moral de garantir la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et de leur assurer un accès humanitaire immédiat, tout comme il est urgent et impératif sur le plan moral de permettre un acheminement de l'aide humanitaire plus efficace et en quantités bien plus importantes à destination et à l'intérieur de Gaza. Il est impensable que l'UNRWA ne soit plus en mesure de s'acquitter de son mandat. Les niveaux d'assistance actuels sont tout simplement intenables. Ne pas prendre les mesures nécessaires pour étendre l'aide de manière à répondre aux besoins immenses et croissants reviendrait également à se rendre complice de la situation.

Un veto a conduit l'Assemblée générale à formuler des recommandations sur une question de paix et de sécurité internationales, ce qui, comme nous le savons tous et toutes, relève de la responsabilité principale du Conseil de sécurité. L'Assemblée générale a agi de la sorte parce que le Conseil a une fois de plus failli à ses responsabilités. Seule une réforme globale et indispensable de cet organe, avec l'augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents, lui permettra d'être à la hauteur de sa mission et de faire face à la complexité croissante des défis du XXIe siècle.

Le mépris flagrant et persistant du droit humanitaire dans ce conflit est véritablement choquant. Comme le monde l'a répété à maintes reprises, la guerre est soumise à des règles. Le respect de ces règles n'est pas une question de choix. Exiger et garantir le respect du droit international humanitaire en Palestine aujourd'hui nous conférera le fondement moral nécessaire pour faire de même ailleurs demain. Cela doit être très clair dans notre esprit à tous.

M. Abd Karim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué de nouveau la dixième session extraordinaire d'urgence. La Malaisie, de concert avec un groupe de pays, a appuyé la demande du Groupe des États arabes et du groupe de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en faveur de la reprise de la session.

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Mauritanie au nom du groupe de l'OCI.

Cette reprise de la session extraordinaire d'urgence pour la deuxième fois en moins de deux mois est rendue nécessaire par les souffrances humaines incommensurables et les conditions humanitaires catastrophiques dont nous sommes témoins. Alors que plus de 18 000 civils ont été tués, dont des femmes et des enfants, que plus de la moitié des habitations ont été réduites à l'état de ruines par les bombardements, que jusqu'à 1,9 million de personnes ont été déplacées et que le système de santé est au bord de l'effondrement, le carnage et la destruction observés à Gaza dépassent l'entendement.

Si nous nous félicitons de la convocation de cette séance importante, celle-ci aurait pu et dû être évitée. La Malaisie, nation attachée à la paix et à la justice, espérait que le Conseil de sécurité s'unirait au nom de l'humanité et se mettrait d'accord pour demander un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Hélas, cela ne s'est pas produit. Ce qui s'est passé vendredi (voir S/PV.9499) est un rappel brutal de la paralysie dont souffre le Conseil en raison d'une politisation fondée sur les intérêts personnels étriqués d'un État Membre. L'instauration d'un cessez-le-feu immédiat aurait permis d'arrêter les massacres,

d'acheminer davantage d'aide humanitaire aux personnes dans le besoin et de sauver des vies. Malheureusement, ces actes d'humanité n'ont pas pu se concrétiser, malgré le vote positif de 13 membres du Conseil de sécurité et l'appui de plus de 100 États Membres, dont la Malaisie, au projet de résolution déposé par les Émirats arabes unis (S/2023/970).

La situation humanitaire et sanitaire désastreuse à Gaza exige une attention urgente de notre part. Selon l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, la situation humanitaire est désormais intenable. L'Organisation mondiale de la Santé a mis en garde contre le risque accru d'épidémies en raison des abris surpeuplés et du manque de fournitures de base dans des hôpitaux déjà inopérants. La moitié de la population est affamée, et neuf personnes sur 10 ne mangent pas tous les jours. Les enfants de Gaza risquent davantage de mourir en raison des maladies qu'en raison des bombardements. Nous avons entendu des récits poignants de familles qui ont passé plusieurs jours sans nourriture, sans abri, sans eau ou sans accès aux soins de santé.

La Malaisie s'est portée coauteure de la résolution intitulée « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires » (résolution ES-10/22) et a voté pour cette résolution, dans l'intérêt de l'humanité. Nous saluons et appuyons résolument l'appel lancé par le Secrétaire général et par l'écrasante majorité des États Membres en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire. C'est la seule chose décente et humaine à faire. Chaque fois que nous différons notre action, des vies sont perdues et des espoirs sont anéantis. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de déposer et de faire taire les armes, qui n'ont fait que semer la mort, la destruction et le désespoir. Nous rejetons le déplacement forcé des Palestiniens. Il s'agit d'une atteinte à la dignité humaine, ainsi que d'une violation flagrante du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La Malaisie demande le libre passage de l'aide humanitaire. Il est impératif de faire en sorte que les denrées alimentaires, l'eau, le carburant, l'électricité et les médicaments parviennent aux personnes qui en ont besoin en quantité suffisante et sans retard.

Sous le prétexte du droit de légitime défense, Israël continue de commettre des crimes contre l'humanité et de faire la guerre à des Palestiniens innocents en toute impunité. Les actions d'Israël ne sont ni proportionnées ni légales, et elles sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies. Les atrocités commises par Israël contre des civils sont injustifiables. La communauté internationale doit s'efforcer de recourir avec autorité à tous les moyens juridiques, politiques et économiques pour faire pression sur Israël. Nous exigeons l'application du principe de responsabilité pour chaque violation et chaque crime commis par Israël. Toutes les violations commises par Israël doivent faire l'objet d'une enquête approfondie, et leurs auteurs doivent rendent des comptes. Une justice tardive est un déni de justice.

À la dernière séance de la session extraordinaire d'urgence, le 27 octobre (voir A/ES-10/PV.41), l'Assemblée a adopté à l'unanimité une résolution demandant une trêve humanitaire (résolution ES-10/21). Une fois de plus, le monde s'exprime d'une seule voix et exige un cessez-le-feu immédiat. Nous entendons cette exigence de cessez-le-feu immédiat non seulement ici à l'Assemblée générale, mais aussi partout dans le monde, dans les parlements, dans les rues des villes du monde entier et sur les plateformes de médias sociaux. L'on ne peut faire fi des clameurs et des appels en faveur d'un cessez-le-feu immédiat. Par conséquent, il est impératif de veiller à ce que l'ONU, qui a été conçue pour être le bastion de la coopération internationale et du règlement des conflits, s'acquitte de son devoir et de sa responsabilité. L'érosion de la confiance dans le système multilatéral entame non seulement notre capacité de relever collectivement les défis mondiaux, mais sape également les fondements mêmes sur lesquels l'ONU a été bâtie.

Pour mettre fin aux souffrances des Palestiniens, il est indispensable de mettre fin à l'occupation illégale de la Palestine par Israël. La saisie flagrante de terres palestiniennes par Israël en vue d'y construire des colonies illégales n'est pas et ne sera jamais acceptable. La bande de Gaza fait partie intégrante du territoire palestinien et doit continuer à faire partie de l'État palestinien. C'est au peuple palestinien qu'il appartient de décider de l'avenir de Gaza, conformément à sa volonté et à son choix, en toute indépendance. La Malaisie demande instamment à la communauté internationale de déployer tous les efforts nécessaires pour promouvoir la concrétisation d'une solution juste, durable et pacifique, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous sommes prêts à prendre part et à apporter notre appui aux initiatives visant à concrétiser les droits des Palestiniens à la liberté et à l'indépendance.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies pour l'action vitale qu'elle mène à Gaza et de lui présenter mes sincères

condoléances à la suite de la perte de plus de 130 membres de son personnel.

Les pertes en vies humaines parmi les civils palestiniens et les déplacements massifs à Gaza ne peuvent pas continuer à ce rythme. Les attaques du 7 octobre commises par le Hamas, qui ont tué 1 200 civils innocents, constituent un acte de terrorisme odieux qui doit être condamné sans ambiguïté. Tous les otages doivent être libérés immédiatement. Nous avons clairement indiqué qu'Israël devait veiller à ce que les efforts qu'il déploie pour lutter contre la menace posée par le Hamas soient ciblés et précis, et qu'il devait s'attacher à réduire au minimum le nombre de victimes civiles et protéger les infrastructures civiles conformément au droit international humanitaire. Le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de mon pays ont fait passer ce message à Israël à maintes reprises et continueront de le faire. Comme l'a également dit le Premier Ministre, nous souscrivons aux appels en faveur d'un cessez-le-feu durable, qui permette de libérer les otages, d'acheminer de l'aide en plus grandes quantités et de mettre fin aux tirs de roquettes du Hamas en direction d'Israël.

Le Secrétaire général et le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient nous ont clairement dit qu'une catastrophe humanitaire de grande ampleur était en cours. Nous convenons qu'une action urgente s'impose pour augmenter l'aide fournie à Gaza et, pour notre part, nous avons récemment annoncé une aide humanitaire supplémentaire de 38 millions de dollars, ce qui porte le total de notre contribution à 76 millions de dollars depuis le 7 octobre. Mais il faut faire davantage pour garantir l'accès humanitaire et pour acheminer l'aide durablement et librement.

Premièrement, nous nous félicitons de la décision d'Israël d'ouvrir le point de passage de Kerem Shalom. Il s'agit là d'une étape indispensable pour garantir que l'aide parvienne à Gaza en quantités nettement plus importantes. Nous espérons qu'elle sera mise en œuvre de toute urgence. Nous devons continuer d'augmenter l'aide humanitaire destinée à Gaza, par autant d'itinéraires directs que possible, et l'accès des organisations humanitaires au nord de Gaza doit également être garanti pour leur permettre d'apporter une aide aux Palestiniens vulnérables.

Deuxièmement, Israël doit augmenter immédiatement la gamme de produits humanitaires autorisés à entrer dans la bande de Gaza. Cela inclut le carburant. Nous avons besoin d'un approvisionnement d'au moins 200 000 litres par jour, le minimum dont l'ONU dit avoir besoin pour faciliter la fourniture de l'aide et des services essentiels dans le sud de Gaza seulement, ainsi que des abris, des articles de santé publique et d'hygiène et des fournitures pour les infrastructures critiques.

Troisièmement, Israël doit approuver rapidement les visas pour le personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires afin qu'il puisse gérer et faciliter la fourniture d'une assistance aux personnes dans le besoin. L'ONU doit pouvoir faire son travail.

Pour terminer, nous réaffirmons la nécessité d'œuvrer à un règlement politique à long terme de ce conflit, fondé sur la solution des deux États, qui permette aux Palestiniens d'avoir leur propre État et à Israël d'être en sécurité. La paix, la justice et la sécurité sont essentielles et doivent être une réalité pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance. Nous entendrons le reste des interventions le lundi 18 décembre dans l'après-midi, dans cette salle, immédiatement après la levée de la 48e séance plénière de la soixante-dix-huitième session ordinaire.

La séance est levée à 18 heures.